



VICHY COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 15 FEVRIER 2018
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. DUBESSAY (jusqu'à la délibération n°14) – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P. BLANC - C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN – H. DUBOSCQ - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – M. GUYOT – M. MERLE – A. CHAPUIS - C. BOUARD – P. BONNET – G. MAQUIN – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL. GUITARD - F. SKVOR - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. J. JOANNET à J. GAILLARD - F. DUBESSAY à J. ROIG (à partir de la délibération n°15) - P. SEMET à J.M. GUERRE - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. GRELET à C. BENOIT - C. MALHURET à F. AGUILERA - MC. STEYER à G. MAQUIN – MO. COURSOL à M. JIMENEZ- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant : Mme I. DELUNEL par S. BEAUVOIR, Vice-Présidente.

Absents excusés : M. F. SZYPULA – P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

Mmes et M. F. MINARD – F. HUGUET - J. COGNET - A. GIRAUD - E. GOULFERT – W. PASZKUDZKI - Conseiller Communautaire.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

- La désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,
- Approbation à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Chapuis et Mme Laprugne de la commune de Saint-Pont, nouveaux membres titulaire et suppléant du Conseil Communautaire.

M. le Président signale qu'une motion concernant la réforme de la justice a été envoyée ce jour par mail aux membres du Conseil Communautaire, ainsi que distribuée mise sur les tables. Il demande si l'assemblée est d'accord pour examiner cette motion en fin de séance et ainsi modifier l'ordre du jour de la séance.

→ approbation à l'unanimité.

N°1 – INSTALLATION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES ET D'UN SUPPLEANT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (rapporteur M. le Président)

M. le Président procède à l'installation officielle de Madame Agnès CHAPUIS en qualité de conseillère communautaire titulaire représentant la commune de Saint-Pont, de Madame Marie-Ange LAPRUGNE en qualité de conseillère communautaire suppléante représentant la commune de Saint-Pont et de Madame Evelyne GOULFERT en qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Saint-Germain-des-Fossés.

N°2 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017 - APPROBATION (rapporteur M. le Président)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

N°3 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. le Président)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations des Bureaux communautaires des 14 décembre 2017, 11 et 25 janvier 2018 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017.

Cette communication ne fait l'objet d'aucune observation.

N°4 – DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTIONS (rapporteur M. le Président)

A/ - DETERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 45, contre 44 précédemment, le nombre de membres du Bureau Communautaire de sorte que ce dernier soit composé comme suit :

- Le Président,
- 15 vice-présidents,
- 29 autres membres (contre 28 précédemment).

M. Chégut fait remarquer que 45 membres c'est beaucoup, avec un taux de 30 % d'absentéisme en réunion de bureau cela représente un problème de représentativité. Il faut peut-être revoir le fonctionnement si l'on souhaite que tous les territoires soient représentés et qu'une démocratie interne existe.

M. le Président a l'impression qu'il y a du monde lors des réunions de bureau. Il rappelle que l'on a choisi que toutes les communes soient représentées au sein du bureau communautaire pour être associées à toutes les décisions. C'est une force au sein de notre territoire, surtout si l'on compare avec d'autres EPCI où les communes non représentées au bureau communautaire ne se sentent pas associées.

B/ - ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU BUREAU

Le Conseil Communautaire procède à l'élection d'un membre supplémentaire du Bureau Communautaire au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de

scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Désignation de deux scrutateurs : Mme BENOIT et M. RAY

Une candidate a fait acte de candidature : Mme Agnès CHAPUIS

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :.....	0
Nombre de votants :.....	69
Nombre de suffrages déclarés nuls :.....	0
Nombre de suffrages blancs :	13
Nombre de suffrages exprimés :.....	56
Majorité absolue ⁴ :	35

Mme Agnès CHAPUIS a été déclaré élue 29ème membre du Bureau Communautaire par 56 voix.

N°5 – SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE (SMMM) - APPROBATION DES STATUTS (rapporteur M. le Président)

M. le Président informe que cette question est reportée au prochain Conseil Communautaire car le Préfet de la Loire a émis des observations sur les nouveaux statuts.

N°6 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXENETISME, ET LA TRAITE DES ETRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire désigne, à l'unanimité, Mme Agnès CHAPUIS en qualité de représentant titulaire et Mme Annie CORNE en qualité de représentant suppléant de Vichy Communauté au sein de la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES

N°7 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018 ET RAPPORTS PREALABLES (rapporteur M. le Président)

A/ DEVELOPPEMENT DURABLE – RAPPORT 2017 (rapporteur M. Michel Aurambout)

La loi portant engagement national pour l'environnement en date du 12 juillet 2010, et notamment à son article 25,5, instaure l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport d'activité sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

M. Aurambout fait une présentation du rapport transmis aux conseillers. Ce rapport explique ce qui a été réalisé depuis ses deux dernières années.

Cette année en 2017, on se rend compte qu'avec l'utilisation de toutes les énergies fossiles, il faut changer des habitudes et comportements.

Pendant les années 2016 et 2017, les communes de la montagne bourbonnaise sont entrées dans le dispositif développement durable de l'agglomération. La meilleure énergie est d'abord celle que l'on ne dépense pas. On a fait en sorte que toutes les communes concernées puissent rentrer dans ce processus de façon à pouvoir les intégrer dès la première année. Les 38 communes de Vichy Communauté si elles le souhaitent ont pu bénéficier de subventions qui leur reviendront sur leurs investissements réalisés au niveau des combles non aménagés

(opération COCON). Les communes auront 20 % à payer et le reste sera pris en charge par Vichy Communauté et par les subventions que l'on peut toucher.

Vichy Communauté, entrée en « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » depuis 2015, a fixé sa stratégie énergétique à l'horizon 2050 (TEPOS) : l'ensemble des acteurs du territoire visent l'autosuffisance énergétique à l'horizon 2050, en réduisant les consommations par 2 et en produisant autant d'énergie que le territoire en consomme (« 100% énergies renouvelables et plus »).

Cette stratégie a été définie autour de 3 axes :

- . maîtriser la demande en énergie
- . développer des énergies renouvelables (filières locales vertueuses)
- . développer les nouvelles mobilités (et modes de transport : nouvelle DSP transport avec des bus électriques sur l'agglomération)

Les opérations concrètes ou potentielles sont les suivantes :

- Autour de la maîtrise de la demande d'énergie et de la coordination de la transition énergétique :

- . Opération Cocon d'isolation des combles perdus avec travaux dans les communes : 30 000 m² de combles ont été isolés.
- . Production d'énergies renouvelables et les TEPCV2 : des actions ont été fléchées.

- En matière d'environnement et de préservation de la biodiversité :

- . On gère avec le conseil départemental deux espaces naturels sensibles : la Boire des Carrés et les Coteaux calcaires du Vernet.
- . TEPCV2 : on a acheté du matériel Zéro phyto, recyclage, ruchers pédagogiques.

- En matière d'agriculture et de soutien à l'attractivité du territoire :

Un Projet Alimentaire Territorial et agriculture de proximité a été mis en place de façon à ce que nos agriculteurs puissent produire sur place en lien avec les communes de Cusset et Le Vernet.

En matière de création et gestion de maisons de service au public : on a mis en place un processus pour prendre en charge le chauffage et l'isolation des maisons chez les particuliers les plus faibles en lien avec la maison de l'habitat.

Les cinq finalités du développement durable sont poursuivies de manière concomitante :

. lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère :

Maîtrise de la demande en énergie (bâti, transport) et sensibilisation aux bonnes pratiques : accentuées

Energies renouvelables étudiées, population impliquée (mise à disposition d'un cadastre solaire sur le site internet de Vichy Communauté)

Conseil à la population développé : Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (maison de l'habitat)

. assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations :

Contrat de Ville 2015-2020 (et Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi)

SCoT et mise en œuvre des PLU à l'échelon intercommunal (cohérence)

. préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources :

Economie circulaire (cabine de sablage en recyclerie de Cusset)

Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) ; 4 E.N.S en gestion locale

Assainissement (infiltration des eaux pluviales)

. permettre l'épanouissement de tous les êtres humains :

Politique des RH et action sociale accentuée

Enseignement musical mutualisé

Sensibilisation et éducation des enfants (au Dév. Durable)

Habitat adapté (sédentarisation des gens du voyage), nouvelle aire d'accueil

. fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables :

Gestion du risque inondation (stratégie locale définie)
Papier et fournitures de bureau commandés (provenance, recyclage)

M. Skvor intervient sur ce rapport développement durable, mais dans la perspective très transversale de ce DOB.

Il a déjà eu l'occasion de dire le bien qu'il pensait à la fois :

- du travail de notre mission DD qui fait le maximum avec les moyens somme toute réduits qui sont les siens,
- et de l'émergence d'une politique DD qui se structure peu à peu, et notamment dans le cadre d'une ambition TEPOS à l'horizon 2050.

On peut en outre souligner la qualité du rapport de cette année, présenté dans les grands axes d'un AGENDA 21.

Cette présentation a des mérites, la transversalité et l'exhaustivité. Elle en a un autre également, celui de remettre les choses et le débat en perspective : et il ne prendra là qu'un seul exemple, celui de la réduction de nos consommations énergétiques, sachant que dans le scénario TEPOS, la sobriété sur nos consommations constitue la moitié du chemin à parcourir.

Depuis quatre ans, le service chargé de l'animation de l'OPAH a finalisé 507 dossiers de rénovation, soit 7 millions d'euros investis sur le territoire pour un gain énergétique moyen de 34 % et une réduction des émissions de GES de 24%...

Alors effectivement, présenté de la sorte, c'est très bien, le bilan est positif ; mais il est sain de ramener ce bilan à la taille réelle de l'enjeu que la DREAL avait synthétisé et chiffré en 2013, lors de la rédaction de notre premier PCET. Le parc résidentiel de VVA - hors LS - comptait 37 780 logements. L'OPAH nous a permis en 4 ans d'en rénover environ 1,3 %.

La DREAL fixait des objectifs de rénovation de la totalité du parc sur 15 ans soit 2 580 logements par an. Elle estimait alors que pour amortir le surcoût et éviter les pertes de pouvoir d'achat, l'aide publique nécessaire devrait s'élever à près de 11 millions d'euros par an pendant 15 ans. Et cela pour atteindre 38 % de réduction des consommations énergétiques...

Soit à peu près le montant à mobiliser si nous voulions aujourd'hui atteindre l'objectif de 20 % d'économies d'énergie d'ici 2030. Et ce pour atteindre, l'objectif final de 50 % d'économies d'ici 2050, qui est l'objectif de la LTE, comme celui du scénario TEPOS.

C'est dire si nous en sommes loin. Rassurons-nous, nous ne sommes pas les seuls et c'est même la règle un peu partout. (On peut même se dire qu'avec un tel entrain l'objectif des +2° de réchauffement en 2100 est d'ores et déjà dépassé...)

11 millions d'euros par an !! La collectivité seule ne le peut bien évidemment pas, il en a conscience (d'autant qu'il nous faudrait avancer aussi sur l'agriculture et sur l'économie / industrie...).

Mais la démesure de ces coûts dit toute la démesure des crises qui sont devant nous, comme la démesure du déni dans lequel nous vivons.

Alors de deux choses l'une, puisque nous sommes dans un débat d'orientation et qu'on ne s'oriente bien qu'en tenant compte du paysage alentour :

- soit on continue de taire les vraies dimensions des problèmes, et on continue à faire pour le mieux avec le minimum qui nous est octroyé. Mais c'est une tactique de diversion dangereuse. Car nous savons très bien sous quelles formes hideuses finissent par rejaillir les crises non traitées.

- soit nous posons vraiment le débat avec la volonté de produire des solutions, de donner des orientations fortes en matière de transition globale, y compris à notre échelle : (le temps n'est plus au développement durable, notion forgée en 1992 à Rio, le temps est au choix radical entre la transition ou pas).

Il ne dira pas qu'il n'est pas inquiet, mais il n'est pas pessimiste non plus. Ne serait-ce qu'au vu des travaux menés actuellement sur le PAT qui sont extrêmement riches et intéressants : on y parle de ressources naturelles indispensables, de leur état, de leur cartographie, de nos besoins fondamentaux, sanitaires, alimentaires, et bien sûr de la meilleure façon de les mettre en relation, en créant des filières, en aidant à l'investissement, à la formation, à la transmission des savoirs... Bref, on est en train d'inventer à tâtons une nouvelle forme de politique économique de territoire, qu'on devra bientôt répliquer dans d'autres domaines, ceux de l'énergie, bien sûr, mais aussi ceux du numérique, de l'économie, de l'industrie... si on veut sérieusement parler de transition.

Et parfois, il se prend à rêver qu'on consacre à ces enjeux à ses yeux vitaux :

- une ventilation adaptée de nos investissements,
- de véritables politiques économiques de territoire,
- des compétences renforcées en matière de pilotage économique, ce que ni nos moyens actuels, ni les restrictions gouvernementales ne permettent d'espérer aujourd'hui.

Il sait aussi que l'humeur nationale nous invite à « penser printemps » parce que l'hirondelle de la croissance ferait, semble-t-il, la saison. Il craint pour sa part que la saison ne soit que trop courte et que nous ayons vraiment intérêt à préparer l'hiver au plus vite.

Bien sûr, on ne gagne pas d'élection avec de tels discours, mais de ce côté-là, on peut dire qu'il ne prend pas beaucoup de risques.

M. le Président souhaite à son tour remercier le Vice-Président en charge de ce dossier qui est investi dans cette thématique avec l'ensemble des membres de la commission développement durable qui sont eux aussi très impliqués ainsi que le service développement durable et l'ensemble de ses composantes sur cette thématique et bien évidemment le service habitat. De plus, il partage l'analyse faite par M. Skvor même si 500 logements rénovés c'est important pour notre territoire, nous ne sommes pas à la bonne échelle. Il faudrait beaucoup plus investir et nous n'en avons pas les moyens. Ce qui l'inquiète le plus, ou l'irrite le plus, c'est que ce n'est pas un problème de moyens sur le plan national en matière de politique de l'habitat. En effet, l'Etat consacre 40 milliards d'euros à la politique habitat logement mais ce budget est dilué et mal utilisé depuis des dizaines d'années. Autre point, en regardant rétrospectivement sur ces politiques, ce qui génère des freins au niveau des dynamiques territoriales c'est le manque de continuité des politiques publiques au niveau national et les difficultés entre les annonces gouvernementales, le lancement de certains plans et quand six mois après on annonce des gels de crédits sur les politiques en direction de l'Anah. On n'a pas le temps de déposer, d'instruire le dossier que les conditions ont changé. C'est une vraie problématique pour lancer dans la durée une dynamique en matière de politique de l'habitat et de rénovation énergétique sur les logements.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

B/ ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION ETABLI POUR LA PERIODE 2015-2020 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

C/ RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES (rapporteur Mme Charlotte Benoît)

Mme Benoît fait une présentation synthétique du document « Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ». C'est un rapport qui s'appuie sur tout un ensemble de critères à savoir recrutement, formation, temps de travail, conditions de travail, rémunération, articulation entre vie professionnelle et vie privée, qui nous permet d'avoir une vision globale et qui fait état de la politique de ressources humaines de notre établissement en matière d'égalité professionnelle. On est assez exemplaire dans ce domaine avec une sur-représentation du personnel féminin dans les effectifs permanents notamment sur les postes

titulaires avec 59 %. Un taux de féminisation qui est légèrement supérieur à la moyenne constatée dans des EPCI équivalents au nôtre, et qui est stable depuis 3 ans et cela malgré les différentes vagues de mutualisation et les transferts de compétences. On retrouve également une présence conséquente de femme aux postes à responsabilités, on se situe dans la moyenne nationale. En ce qui concerne les avancements, la gestion autonome de la Commission Administrative Paritaire (CAP) nous a permis d'aller dans le même sens et d'être aussi performant dans cette question d'égalité femme / homme puisque les dernières décisions d'avancement sont conformes à la répartition sexuée des personnels titulaires avec 55 % de personnel féminin concerné en 2017.

On peut également souligner une attention particulière de la DRH au déroulé des carrières non linéaires notamment du fait des congés parentaux et un retour à l'emploi des personnes concernées après les périodes d'absences.

Nôtre politique RH permet, autant que possible, au personnel de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle et qui privilégie le temps complet pour les femmes afin de limiter la précarité.

Il y a certains domaines où nous avons des marges de progression, par exemple, qui reste malgré tout très attaché aux représentations des rôles sociaux dans la société et dans le travail, c'est-à-dire que beaucoup de femmes dans les filières administratives ou médico-sociales et beaucoup moins dans les filières techniques. Un processus de formation et de sensibilisation des agents sera à développer.

On a travaillé sur des objectifs à l'horizon 2018-2019 avec notamment la mise en place d'une enquête en ligne dans les services pour mieux comprendre les enjeux et connaître le ressenti des agents sur le terrain dans ce domaine. Ce n'est pas parce que les chiffres sont plutôt bons que le ressenti des agents l'est aussi, c'est important d'avoir leur retour. C'est une enquête qui permettra également de mettre en place des indicateurs communs pour faciliter l'analyse et le suivi de l'évolution de cette question au sein de notre établissement.

Le Conseil Communautaire prend acte de ce rapport.

D/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2018 (rapporteur M. Frédéric Aguilera)

M. le Président fait une présentation synthétique des éléments financiers puisque le document a été examiné, dans son intégralité, par la commission n°5 et tous les documents transmis aux conseillers communautaires.

Il débute par quelques éléments de cadrage avec les mesures sur le plan national, et rappelle que la contribution des collectivités locales au solde des administrations publiques au terme de l'année 2022 est fixée à 13 milliards d'euros. Deuxième point, la méthode retenue jusqu'à présent ce n'est une baisse comme la mandature précédente pour l'ensemble des collectivités mais c'est une volonté par la signature d'un contrat de 3 ans entre l'Etat et les plus grosses collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros. Pour mémoire, nous sommes à 55 millions d'euros, nous n'aurons pas l'obligation de signer ce contrat. L'objectif d'évolution est une progression annuelle maximale de 1.2 % des dépenses de fonctionnement pour ces grosses collectivités. L'Etat est aussi attentif au taux d'endettement des collectivités, le plafond national de référence de la capacité de désendettement est fixé pour ses collectivités à 12 ans pour les communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal sont supérieures à 60 millions d'euros.

L'année 2018 marque aussi la fin de la baisse cumulée de la DGF au titre du redressement des comptes publics. Les dispositions de péréquations verticales (DSU, DSR) et horizontales (FPIC) progressent très modérément cette année.

Au niveau de la fiscalité, la revalorisation forfaitaire des bases fiscales est fixée à 1.24 %, pour rappel 1 % en 2016 et 0.4 % en 2017. La dotation de soutien de l'investissement local est fixé à 615 millions d'euros en 2018 soit 201 millions d'euros de moins par rapport à la loi de finances 2017.

Concernant nos perspectives financières 2018-2020 : ce qui est intéressant dans l'analyse et les quelques éléments, depuis 2014, nous sommes dans un processus de maîtrise très forte des dépenses de fonctionnement avec la volonté de mutualiser, l'idée étant de porter un programme d'investissements élevé sur la période 2018-2020. L'objectif était d'absorber les baisses des dotations de l'Etat sans pour autant augmenter la fiscalité, nous le tenons jusqu'à présent.

En 2017, Vichy Communauté a encaissé un versement exceptionnel de 1.6 million d'euros, c'est important de l'intégrer dans nos réflexions.

Ces bons résultats conjugués à une maîtrise de l'endettement et à la mobilisation des aides financières de nos partenaires permettent à la communauté d'agglomération de porter un programme pluriannuel d'investissement ambitieux qui sera de 85 millions d'euros donc conforme à ce que nous avons annoncé au début de mandat sur l'ensemble de la période 2014-2020 et donc conforme également au projet d'agglomération 2015-2025. Ce sont des investissements sur le budget principal. Avec les budgets annexes, nous allons dépasser les 115 millions d'euros d'investissements. C'est considérable et tout cela parce que nous avons fait des efforts, et M. le Président remercie les services et les vice-présidents, dans les années précédentes, pour maîtriser et baisser les dépenses de fonctionnement tout en absorbant la baisse des dotations de l'Etat.

Pour 2018, le budget principal et les budgets annexes s'élèveront à 98 millions d'euros en millions en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Par rapport aux crédits inscrits en 2017, les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2018 augmentent de 942 000 euros soit 1.59 % non notifiées à ce jour. Les ressources fiscales sont prévues en hausse modérée de 0.53 %. Les compensations fiscales sont prévues en hausse de 3.93 % et les dotations de l'Etat en hausse de 1.29 %. Cette hausse étant essentiellement liée au mécanisme de fusion d'une part et aussi au fameux CIF.

Des crédits en 2017 au BP 2018, les dépenses réelles de fonctionnement continueront de diminuer à hauteur de 146 000 € soit - 0.27 %. Les charges à caractère général sont prévues en baisse à 1.76 %. Les charges de personnel sont en hausse de 0.24 %. Les autres charges de gestion courante sont en baisse de 0.68 % et les charges financières sont en hausse de 2.72 %. Pour rappel, les taux de fiscalité seront stables.

Quelques éléments sur le programme d'investissements : investissements à hauteur de 24 millions d'euros sur 2018, 10 millions en recettes de subventions et de FCTVA ce qui fait 14 millions d'euros en charge nette. M. le Président précise que si nous pouvons investir autant ses prochaines années c'est que nous avons la chance d'avoir des partenaires financiers extrêmement forts que ce soit le Département, la Région, l'Etat, l'Europe ...

Quelques exemples d'investissements :

- le développement économique touristique et sportif à hauteur de 2 millions d'euros dont le stade équestre à hauteur d'1.100 million, le plateau d'économie sportive à hauteur de 700 000 €,
- l'axe Allier à hauteur de 7.6 millions d'euros,
- les infrastructures structurantes à hauteur de 1.9 million,
- aménagement, habitat, quartiers prioritaires, politique de la ville, amélioration du cadre de vie à hauteur de 966 000 € hors PRU,
- milieux naturels, prévention des risques, mobilité, assainissement, déchets à hauteur de 2.3 millions d'euros,
- développement durable et énergies renouvelables : 1 million d'euros,
- services de proximité : 3 millions (2 millions pour le conservatoire intercommunal),
- aides directes aux communes : 1.4 million d'euros,
- entretien du patrimoine : 2.6 millions d'euros,
- autres dépenses d'équipements : 1.2 million d'euros.

Concernant l'ensemble des budgets, nous serons à 44 millions d'euros, pour mémoire le BP 2017, nous étions à 27 millions d'euros.

Nous serons à 4.2 millions d'euros pour le budget annexe assainissement.

Le budget annexe transport en commun, avec la création du dépôt de bus s'élève à 3 millions. Le budget annexe PRU de Presles s'élève à 4.3 millions.

Quelques informations sur la dette consolidée :

Il faut comparer les annuités payées au cours de l'exercice. Il y aura une augmentation puisque nous commençons à rentrer dans les phases fortes d'investissement.

Les emprunts risqués classés 6F en charte Gissler représentent une part très faible de l'encours global de Vichy communauté (0,84%). Ces emprunts en devise (CHF) s'éteindront en 2020.

A l'issue de cette présentation, **M. le Président** déclare le débat ouvert et propose la parole aux Conseillers Communautaires.

M. Guerre remercie le travail des services et la présentation de M. le Président. Il voudrait faire une observation à savoir que les orientations budgétaires sont au service des politiques que l'on veut suivre. On voit beaucoup d'éléments chiffrés, de techniques budgétaires ce qui est normal, au service de quelle politique le budget est préparé. Cela se passe ainsi dans toutes les collectivités. La technocratie a tendance à resserrer les choses sur les éléments financiers et passer un peu sous silence les orientations politiques elles-mêmes. Mais cela relèverait de choix du législateur, de la même manière qu'il y a maintenant les rapports présentés par M. Aurambout et Mme Benoît, il faudra un jour que l'on essaie de cadrer mieux les contenus de ce que l'on appelle orientations. Cela fait 30 ans que nous faisons ici, il ne dit pas qu'il faut le faire dans toutes les collectivités locales, cela mériterait d'avoir un reformatage de ce type de chose mais c'est un autre débat, qui ne nous concerne pas. Il voudrait prendre un exemple, la question du développement économique, si on regarde à travers les chiffres qui sont présentés, en dehors de l'immobilier d'entreprises où il y a une forte augmentation prévue pour 2018. Sur le budget économique lui-même, on met que 2 millions d'euros sur 98 millions de budget et encore sur les 2 millions, il y a 1.8 million qui s'en vont sur le plateau d'économie sportif et le stade équestre, ce qui veut dire qu'il reste 200 000 € pour la compétence économique, c'est très faible. Il veut dire sa satisfaction devant un certain nombre d'inflexions que nous avons engagé depuis quelques semaines maintenant seulement, dans le vocabulaire surtout en matière économique mais cela fait plaisir parce que ce n'est pas ce que nous avons entendu précédemment, pendant les 3 précédentes années. On a le sentiment d'un discours plus offensif, plus volontariste sur la question du développement économique et il comprend que cela ne se voit pas encore dans les actes budgétaires. En clair, peut-être pas encore d'ici le vote du budget, dans les semaines, mois, années qui viennent, il espère que l'on verra des axes de développement économique précis. Cela permettra de donner les orientations à notre agence de développement économique.

Il pourrait faire le même parallèle sur la politique de l'enfance, la politique sociale, certes pas dans nos compétences propres mais qui aujourd'hui apparaît de plus en plus nécessaire dans une agglomération telle que la nôtre ou sur d'autres politiques ayant un impact, par exemple, sur la démographie.

Finalement, il faut mettre en phase le débat d'orientations budgétaires avec le projet de mandat et il ne pense pas que nous y soyons parvenus.

De plus nous avons demandé à plusieurs reprises à votre prédécesseur d'avoir le taux de remplissage des zones d'activités communautaires mais cela apparaît normal et souhaite obtenir ce document.

M. le Président apporte quelques éléments de réflexions à la suite des remarques de M. Guerre. Sur la forme, par rapport au débat dans toutes les collectivités, on a une chance sur notre territoire et dans notre établissement, c'est que nous avons toujours essayé de travailler avec un vrai projet politique et un vrai projet de territoire que l'on a voté au début de ce mandat et que l'on a complètement réactualisé au mois d'octobre dernier. Les orientations politiques sont connues. La présentation budgétaire ne permet peut-être pas de retrouver la

même lecture que les orientations politiques. C'est un problème de maquettage sur le plan national qui pose ce souci.

Sur le plan économique, il entend son satisfécit à son égard et l'en remercie sur sa volonté de faire du développement économique la priorité de notre établissement, cela lui semble important. Est-ce que pour autant cette volonté doit immédiatement et automatiquement se traduire sur le plan budgétaire ? C'est un vrai débat. Pourquoi des aides à l'immobilier ont été inscrites au budget, l'année dernière ? Parce que les dispositifs d'aides et d'accompagnement de l'économie et de l'immobilier d'entreprise découlent d'une politique régionale et que la majorité précédente de la Région a supprimé toutes les aides économiques partant du principe que ce n'était pas par le biais d'aides économiques que l'on faisait du développement économique sur le territoire. Changement de majorité régionale, changement de région, changement de dispositif, nous avons accompagné et décidé de réintroduire des aides à l'immobilier en conséquence sur notre territoire en accord avec le département.

Sur l'agence de développement, on proposera d'ici quelques jours une réforme importante de la structure. Le Président souhaite par le biais d'un conseil stratégique qui sera intégré au sein de l'agence de développement économique, un retour de la volonté politique au sein de l'agence économique tout en respectant la réglementation. Les statuts vont être modifiés pour fixer de nouveaux objectifs, de nouvelles orientations et avoir un nouveau cap et décliner notre volonté d'être attractif sur notre territoire.

Il ne faut pas opposer l'économie touristique au développement économique, qui a une force sur notre territoire et en particulier dans nos territoires ruraux et aussi de fixer de l'activité sur certains territoires.

Pour conclure, le développement économique est d'abord une affaire de territoire, de volonté, de mobilisation du tissu économique lui-même pour attirer les autres entreprises sur notre territoire.

M. Guerre rejoint M. le Président sur le principe que les collectivités n'ont pas à financer directement les entreprises au-delà du cadre légal, réglementaire et qu'elles ont à créer les conditions du développement économique, c'est ce que faisait l'ancienne région Auvergne. Mais si elle ne faisait, à l'époque que cela, il faut être honnête, c'est parce qu'elle n'avait que 666 millions d'euros de budget annuel alors que la nouvelle région dispose de 3.3 milliards. Cela change considérablement les données du problème et permet forcément d'avoir des actions que nous n'avions pas avant. Le troisième élément qu'il faut prendre en compte, c'est la loi NOTRe qui si elle présente certains aspects négatifs pour certaines politiques comme l'eau et les transports scolaires notamment, en matière économique elle a plutôt fait avancer les choses et la compétence unique donnée aux régions a cette conséquence, il faut s'en féliciter.

Dernier point, loin de lui l'idée d'opposer sur notre territoire l'économie résidentielle, touristique, thermale, sportive à l'économie industrielle. Ce qu'il voudrait c'est que nous ayons une stratégie sur l'ensemble de ces domaines de développement économique, qu'on évite du saupoudrage, mais que l'on sache vraiment via une démarche de marketing territoriale, d'analyse territoriale, vers quoi il faut que l'on aille par rapport aux grandes évolutions, le numérique en est une mais tous les territoires font du numérique, il n'est pas sûr que nous ayons une plus-value sur ce territoire mais il pense que oui.

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, qu'un débat a bien eu lieu sur les orientations budgétaires pour 2018.

N°8 – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS PROVISOIRES 2018 (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire fixe, à l'unanimité, les attributions de compensation provisoires pour 2018. Elles seront notifiées aux communes de Vichy Communauté.

N°9 – SERVICES COMMUNAUTAIRES – TARIFS 2018 (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de créer les tarifs relatifs à l'exploitation de la piscine du Mayet de Montagne,
- d'instaurer les tarifs relatifs aux heures des agents intervenants sur les équipements sportifs de Vichy Communauté pour le compte d'un utilisateur,
- de créer les tarifs correspondants à l'utilisation de la ligne régulière de transports non urbains Le Mayet de Montagne – Vichy,
- d'adopter les tarifs figurants en annexe de la délibération.

N°10 – CONVENTIONS DE SERVICES COMMUNS :

A/ ESPACES VERTS – AVENANT N°1 (rapporteur Mme Charlotte Benoît)

Devant la nécessité de prévoir les modalités financières de prise en charge des dépenses sur la période transitoire entre le transfert des équipements sportifs et la création du service commun des espaces verts, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de service commun des espaces verts. M. le Président ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant.

B/ SPORTS – AVENANT N°1 (rapporteur Mme Charlotte Benoît)

Devant la nécessité de prévoir les modalités financières de prise en charge des dépenses sur la période transitoire entre le transfert des équipements sportifs et la création du service commun des sports, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention de service commun des sports. M. le Président ou son représentant est autorisé à signer ledit avenant.

N°11 – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE - TROP PERCU (rapporteur Mme Charlotte Benoît)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse présentée par un agent de Vichy Communauté pour un montant de 4 801,18 €.

N°12 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (rapporteur Mme Charlotte Benoît)

Devant les nécessités d'organisation de la Communauté d'Agglomération en matière de redéploiement, de continuité de service ou d'avancement statutaire, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs au 01/02/2018 qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe n° 1,
- autorise M. le Président à faire évoluer le tableau des effectifs des emplois permanents et non permanents, conformément aux propositions figurant dans le rapport,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer les contrats précités ainsi que l'ensemble des avenants aux contrats de travail à intervenir avec les personnels concernés,
- autorise le versement d'un régime indemnitaire aux agents non titulaires sur emplois permanents précités,
- dit que la présente délibération sera transmise à M. le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier.

N°13 – FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR VEHICULES – CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT D'EXTENSION D'INTERVENTION (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la passation d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public conclue le 24 février 2017 pour étendre le périmètre d'intervention du délégataire aux 39 communes membres de Vichy Communauté. M. le Président ou M. le Vice-Président délégué est autorisé à signer l'avenant.

N°14 – FOURRIERE COMMUNAUTAIRE POUR ANIMAUX CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT PORTANT EXTENSION DU PERIMETRE ET REVISION DE LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE ANNUELLE (rapporteur M. Franck Gonzales)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la passation d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la fourrière communautaire pour animaux, attribuée par délibération du 26 février 2015, visant à étendre le périmètre d'intervention du délégataire aux 39 communes membres de Vichy Communauté et adopter la révision du montant de la contribution forfaitaire annuelle versée par Vichy Communauté à compter du 1^{er} mars 2018. M. le Président ou M. le Vice-Président délégué est autorisé à signer l'avenant.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX RESSOURCES TECHNIQUES

N°15 – ZONES D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRES - ECLAIRAGE PUBLIC - ADHESION AU SDE 03 – APPROBATION (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adhérer au SDE 03 pour la compétence optionnelle « maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public » relevant de la responsabilité de Vichy Communauté tout en précisant que le transfert de compétence vaut transfert des droits et obligations, notamment contrats d'entretien et de fourniture d'électricité, localisation des ouvrages, à l'exception des pouvoirs de police. Les frais annuels liés à l'adhésion au SDE 03 pour cette compétence optionnelle sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération – section de fonctionnement.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES

N°16 – LOGEMENT SOCIAL - ADOPTION DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la convention intercommunale d'attribution ci-annexée, valant document-cadre, convention d'équilibre territorial et accord collectif intercommunal. Il est demandé à Madame la Préfète de l'Allier de bien vouloir procéder à l'agrément de cette convention.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer tous les actes subséquents.

Mme Cuisset rappelle que la politique d'attribution définie par Vichy Communauté dans la convention a pour objectifs de :

- cultiver l'attrait résidentiel du parc HLM par la requalification du patrimoine existant, par une plus grande diversité d'occupation et par le maintien de bonnes conditions de vie.
- stimuler la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la ville,
- mieux répartir l'offre nouvelle entre les communes, et au sein des communes. Produire également une offre mieux intégrée au tissu existant (petites opérations isolées de logement social par opposition à une logique de concentration),
- élargir les choix résidentiels des ménages les plus précaires par le développement d'une offre plus abordable sur l'ensemble de l'agglomération, et par une politique d'attributions incitative.

Les orientations et les objectifs fixés dans cette convention ont été élaborés avec la participation des services de l'Etat, des organismes-bailleurs présents sur l'agglomération, et Action Logement, ce qui signifie que les engagements mentionnés dans cette convention sont partagés par l'ensemble des partenaires de Vichy Communauté.

De plus, cette convention comporte à la fois les orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux, et les engagements pris par chaque partenaire pour stimuler la mixité sociale dans le parc HLM et dans les quartiers prioritaires de la ville.

M. Skvor précise que nous n'avons que trop peu de débat sur cette question majeure de l'Habitat dans notre agglomération ; pour le simple fait que c'est sans doute l'une des politiques publiques locales les plus techniques, complexes et stratifiées qui soient.

On peut d'ailleurs remercier nos services pour la clarté de la présentation faite en commission sur ce sujet.

Il relèvera trois points principaux qui recouvrent trois enjeux :

1- Paupérisation croissante des occupants du parc social.

Ce n'est pas une spécificité vichyssoise, mais c'est une question quasi taboue sur notre territoire.

Tabou qui s'explique sans doute par l'ampleur des problèmes sur lesquels on a effectivement un peu de mal à ouvrir les yeux : on relève 54 % de ménages précaires en Quartiers Politique de la Ville (QPV) (contre 42 % sur le reste du parc social du territoire). Chez les arrivés récents, ce taux grimpe à près de 60 % en cœur urbain...

Derrière ces chiffres, il y en a d'autres : les ménages précaires sont ceux dont les revenus sont inférieurs aux 40 % des plafonds HLM, c'est-à-dire des revenus qui avoisinent les 6 500 euros / an par Unité de consommation.

En 2015, une étude de l'INSEE dans l'Allier établissait le revenu médian des personnes (UC) pauvres autour de 9 000 euros / an. Nous sommes encore en-dessous.

Bref, nous sommes face à une tendance lourde d'aggravation et de concentration de la pauvreté et des problématiques sociales dans certains quartiers de notre agglomération. Et il ne parle pas de la pauvreté en milieu rural.

Or nous manquons cruellement de données, de débat politique, d'outils et de propositions sur la question. Ce sont d'abord et essentiellement des enjeux humains ; ce sont aussi des enjeux cruciaux quant à la qualité de vie et donc à l'attractivité de notre agglomération. Voici un sujet qui devrait être au cœur de nos préoccupations, non pas seulement pour faire de la réparation ou de la charité, mais pour prévenir et enrayer le creusement des fossés sociaux.

Espérons que la perspective de création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) y contribuera.

2- Inégale répartition des Logements Sociaux (LS) sur le territoire avec une très forte concentration dans les QPV.

=> L'enjeu pour nous aujourd'hui, dans la reconquête du centre-ville que vous lancez, est de relever le défi du « diffus » pour une extension du parc conventionné avec le privé.

3- Part trop faible des logements très sociaux dans notre parc social (PLAI) et a fortiori dans le diffus.

=> L'enjeu pour nous est de corriger fortement ce déséquilibre dans le cadre de la révision de notre PLH afin de favoriser l'accès au logement des plus démunis à prix raisonnables.

Pour conclure, on a ici une politique de l'habitat a inventé et a doté sérieusement et ce dans le cadre d'une politique plus large qui est une politique sociale qui a leurs yeux est des plus urgente aujourd'hui. On ne peut plus se contenter de laisser les inégalités sociales croître, se développer et se creuser avec fatalisme dans notre agglomération, aussi il pense que c'est de l'ordre des orientations majeures de notre agglomération.

M. le Président souligne que M. Skvor n'est pas encore assez sévère. La précarité est encore plus forte, mais on analyse cette précarité avec seulement les chiffres du parc social c'est-à-dire moins de 15 % du parc sur l'agglomération alors que les situations que l'on retrouve, les fortes précarités sont dans le parc privé que l'on n'analyse pas ou très peu. Les chiffres sont encore plus désastreux que ceux annoncés. Les loyers dans le parc privé sont souvent inférieurs aux loyers dans le parc social, c'est là que l'on retrouve les publics les plus précaires sans accompagnement social, sans accompagnement d'un bailleur. Il faut avoir une politique de l'habitat extrêmement forte sous différents angles : la rénovation énergétique, la création du neuf, la lutte contre l'habitat indigne, lutte contre les marchands de sommeil.

N°17 – DELEGATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN SUR LA COMMUNE DE CREUZIER-LE-NEUF (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de déléguer, conformément au plan ci-annexé à la délibération, le droit de préemption urbain à la commune de Creuzier-Le-Neuf, sur toutes les zones U et AU du PLU à l'exception de la zone UI correspondant à l'emprise de la ZAC des Ancizes. La commune de Creuzier-Le-Neuf est invitée à accepter cette délégation sur les zones proposées dans le cadre d'une délibération.

N°18 - CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXERCICE COMMUN DE LA COMPETENCE GEMAPI (rapporteur M. Joseph Kuchna)

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, M. le Président de Vichy Communauté à signer des conventions de partenariat avec les territoires voisins afin de pourvoir mener des actions de restauration des milieux aquatiques à l'échelle de bassins versants qui dépasse son territoire administratif, et adopte le projet de convention avec la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse annexé à la délibération.

N°19 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'abroger le règlement du service de l'assainissement collectif approuvé lors du conseil communautaire du 12 décembre 2013, et approuve le nouveau règlement du service de l'assainissement collectif et de le rendre applicable au 1^{er} mars 2018.

N°20 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) - NOUVEAU REGLEMENT DE SERVICE (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'abroger le règlement du SPANC approuvé lors du conseil communautaire du 21 décembre 2010, et approuve le nouveau règlement du SPANC et de le rendre applicable à compter du 1^{er} mars 2018.

N°21 – ASSAINISSEMENT - DETERMINATION REDEVANCE UNIQUE - CHOIX DUREE LISSAGE (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le principe d'une redevance d'assainissement unique sur l'ensemble du périmètre de la communauté, redevance déterminée sur la base d'un produit attendu devant équilibrer l'ensemble des dépenses du service après application de ladite redevance unique aux volumes assujettis dans chaque commune. Il est approuvé le tableau de calcul établi selon le principe énoncé et donnant une redevance unique de 1.2577 € HT, et décide de n'appliquer la redevance unique qu'après une période de lissage de 5 ans afin de moduler l'évolution des tarifs.

Il est décidé d'appliquer dans chaque commune pour les années 2018 à 2022 les tarifs intermédiaires provisoires tels qu'ils sont indiqués dans le tableau de calcul annexé à la délibération.

M. Mazal explique que depuis quelques jours, le service assainissement reçoit quelques demandes de travaux de la part des communes de la montagne bourbonnaise. Il rappelle que l'année dernière, il avait été précisé qu'aucun travaux ne seraient réalisés en 2018. Toutefois, il y a quelques urgences. Il rappelle également que l'agglomération va récupérer 250 000 € de redevances, mais a l'obligation de recruter 3 agents ce qui veut dire que la moitié de la redevance sera dépensée. Il faudra une certaine solidarité des anciennes communes de Vichy Val d'Allier pour pouvoir réaliser les travaux en montagne bourbonnaise. Le service a prévu de rencontrer les communes pour présenter les critères concernant le pluvial. On ne dérogera pas aux critères qui ont été difficiles à mettre en place.

QUESTIONS DIVERSES

➤ Motion sur la réforme judiciaire

M. Laloy explique la réforme judiciaire en préparation au niveau national pour laquelle un rapport a été remis à la garde des sceaux il y a quelques semaines. Le calendrier annoncé par l'Élysée est celui d'une présentation du projet de loi en Conseil d'État le 15 mars et une présentation en Conseil des Ministres le 15 avril prochain. La concertation va être réduite et l'avis des territoires va être limité. C'est la raison pour laquelle une mobilisation sur ce sujet est importante. Une manifestation a eu lieu ce matin devant le tribunal de grande instance (TGI) de Cusset-Vichy mais également dans d'autres tribunaux en France. La mobilisation doit être forte et c'est la raison pour laquelle cette motion est présentée. M. Laloy propose de relayer et délibérer dans les communes. La motion sera également transmise aux communautés de communes de notre bassin (Gannat, Lapalisse et Varennes qui sont dans l'arrondissement judiciaire du TGI) parce qu'il y a aujourd'hui une réelle inquiétude sur la pérennité du service public de justice sur notre territoire. Le projet de réforme annonce la suppression de tous les TGI partout en France pour les remplacer par 3 niveaux de juridictions différents. Un premier niveau qui serait extrêmement basique un simple tribunal de proximité, petits litiges, ensuite un tribunal judiciaire qui exerce l'ensemble des compétences juridictionnelles mais avec des spécialités précises qui seront affirmées pour chaque tribunal judiciaire et au sommet un tribunal départemental, un seul par département. Cette annonce est inquiétante pour le département de l'Allier parce que nous sommes dans une situation atypique qui avait déjà suscité pas mal de difficulté et de remous lors de la réforme de la carte judiciaire en 2008. Nous avons 3 TGI dans notre département.

Notre première demande est de dire que nos 3 TGI doivent conserver un plein exercice juridictionnel c'est-à-dire continuer d'exercer l'ensemble des missions judiciaires qu'ils ont aujourd'hui. C'est extrêmement important car il ne s'agit pas d'être en compétition avec les autres juridictions, il faut qu'elles continuent chacune à exercer ses compétences juridictionnelles de manière entière parce que c'est la configuration démographique de notre département qui l'exige et c'est la proximité du service public de la justice qui le nécessite, c'est d'ailleurs l'un des objectifs de la réforme. Cette volonté de cohérence de l'organisation judiciaire sur notre département, on propose de l'explicitier sur chacune de nos juridictions, après avoir échangé avec les professionnels de la justice principalement sur le barreau de Cusset Vichy mais aussi pour avoir échangé avec nos collègues élus, avocats du département, on propose d'acter pour Moulins, la mise en place d'un tribunal judiciaire de plein exercice qui aurait une spécialisation en matière d'application des peines et de justice des mineurs qui est déjà la spécialité du TGI de Moulins. Sur Montluçon, on propose la même chose à savoir la mise en place d'un tribunal judiciaire de plein exercice qui aurait une spécialisation qui pourrait être un pôle social ou une autre spécialisation à définir. Et enfin, nous demandons avec fermeté, détermination que le tribunal de Cusset-Vichy soit confirmé comme un tribunal

de plein exercice mais qu'en plus il soit reconnu comme le tribunal départemental parce qu'aujourd'hui tous les critères d'analyse de l'activité judiciaire démontre que notre juridiction est première du département et qu'elle est même la deuxième du ressort de la cour d'appel de Riom c'est-à-dire deuxième de l'ex-région Auvergne.

Nous sommes extrêmement mobilisés sur ce sujet, il faut que cela se traduise par un maintien des trois juridictions en plein exercice et par la confirmation de la réalité des chiffres de notre juridiction en juridiction départementale.

C'est le sens de la motion qui se projette déjà dans le cadre de la réforme. La motion sera envoyée à la Préfecture, au Ministère de la Justice et à toutes les autorités concernées.

M. le Président ajoute une réflexion à l'explication de M. Laloy, on peut toujours s'opposer mais il fait partie de ceux qui ont vécu de l'intérieur la réforme de 2008, la réforme de la carte judiciaire et quand on regarde tous les départements, beaucoup de départements étaient dans la contestation sans faire de proposition, étant dans une forme de déni de ce qui allait se passer par la suite. Que s'est-il passé ? La réforme a avancé, il n'y a pas eu de propositions sur les territoires, certains ont fermé. Dans le département de l'Allier, de fortes tensions entre les 3 bassins sont apparues. On était seulement dans l'opposition face à une réforme. Il pense qu'en étant dans l'opposition il y a un risque majeur, celui de passer à côté du train de la réforme et que le label de tribunal départemental nous échappe alors que la réalité des chiffres montre qu'il faut se battre pour notre tribunal. Il faut que nous le revendiquions pour l'obtenir. De plus, nous avons 66 avocats inscrits au barreau de Cusset et il y a une trentaine dans les deux autres barreaux cela démontre de l'activité sur les territoires. On a toute la légitimité par rapport à cela et ce n'est pas en opposition par rapport aux autres mais pour défendre notre juridiction.

M. Guerre ne veut pas rentrer sur le fond du débat concernant les services publics, la désorganisation, le manque de moyens parce que l'on pourrait parler de la santé, du ferroviaire, de l'éducation nationale ... On pourrait donc voter des motions toutes les semaines ici en conseil communautaire et en même temps il faut bien que nous fassions quelque chose. Ce qu'il souhaite avec d'autres élus, c'est que la décision qui sera prise, soit efficace. M. Laloy a dit que la motion partirait chez le Préfet mais faut-il qu'elle soit légale et ce qui le dérange c'est de commencer par un vice de forme puisque la motion a été déposée hors délai, les élus l'ont reçu que depuis quelques heures.

M. le Président précise que le règlement intérieur autorise, à la demande du Président en début de séance, l'ajout d'une délibération, comme cela était fait en début de séance. Une motion sur le plan juridique n'a aucune valeur. Une motion n'a qu'un sens politique, d'ailleurs nos collectivités ou EPCI n'ont autorité pour délibérer sur un sujet que lorsqu'il s'agit d'une de leur compétence statutaire. Nous n'aurions pas l'autorité, aujourd'hui c'est plus un acte politique qu'un acte juridique qui est demandé ce soir. Est-ce que nous voulons défendre nos juridictions. C'est un acte symbolique, des motions il y en a partout et votées sur des sujets qui ne nous concernent pas.

M. Guerre comprend que l'on souhaite en faire une affaire d'affichage pour les médias, la population, les professionnelles. Il est pour la défense des services publics, par contre il faut se mettre d'accord au sein du conseil communautaire sur ce type de règle. Il faut être strict sur les règles. M. Laloy a évoqué des contacts avec des élus de Moulins et de Montluçon, est-ce que l'on ne serait pas plus fort sur le dossier si on était capable au niveau de l'ensemble du département, sur les trois agglomérations de voter le même texte. Dans ce cadre-là, l'union ferait la force et les propositions prendraient plus de poids vis-à-vis de la garde des sceaux.

M. le Président précise que cette proposition sur le fond est intéressante et on y travaille. Cependant, la notion de tribunal départemental a été revendiquée par la ville Préfecture

officiellement. Ce n'est pas sûr que nous arrivions à dégager une position unanime avant le 15 mars. Son inquiétude est que cette réforme se passe comme celle de 2007 sans proposition de faite par les territoires. L'objectif si on peut le faire, c'est à très court terme, avoir un texte consensuel mais il faut bien partir d'une base et cette base est la motion proposée aujourd'hui parce que cette base aura une force politique si le territoire dit oui on est d'accord, oui nous sommes la juridiction qui en terme de justiciables : 140 000 justiciables dans la circonscription judiciaire de Vichy-Cusset, il y en a à peine 100 000 dans les autres.

M. Terracol émettait une crainte par rapport à une anticipation sur la réforme, rien n'est écrit dans le marbre. Il y a un oubli de la ruralité.

Le Conseil Communautaire adopte, à la majorité des suffrages exprimés (66 voix pour, 1 abstention Mme Beauvoir) la motion. M. Guerre et M. Skvor n'ont pas pris au vote.



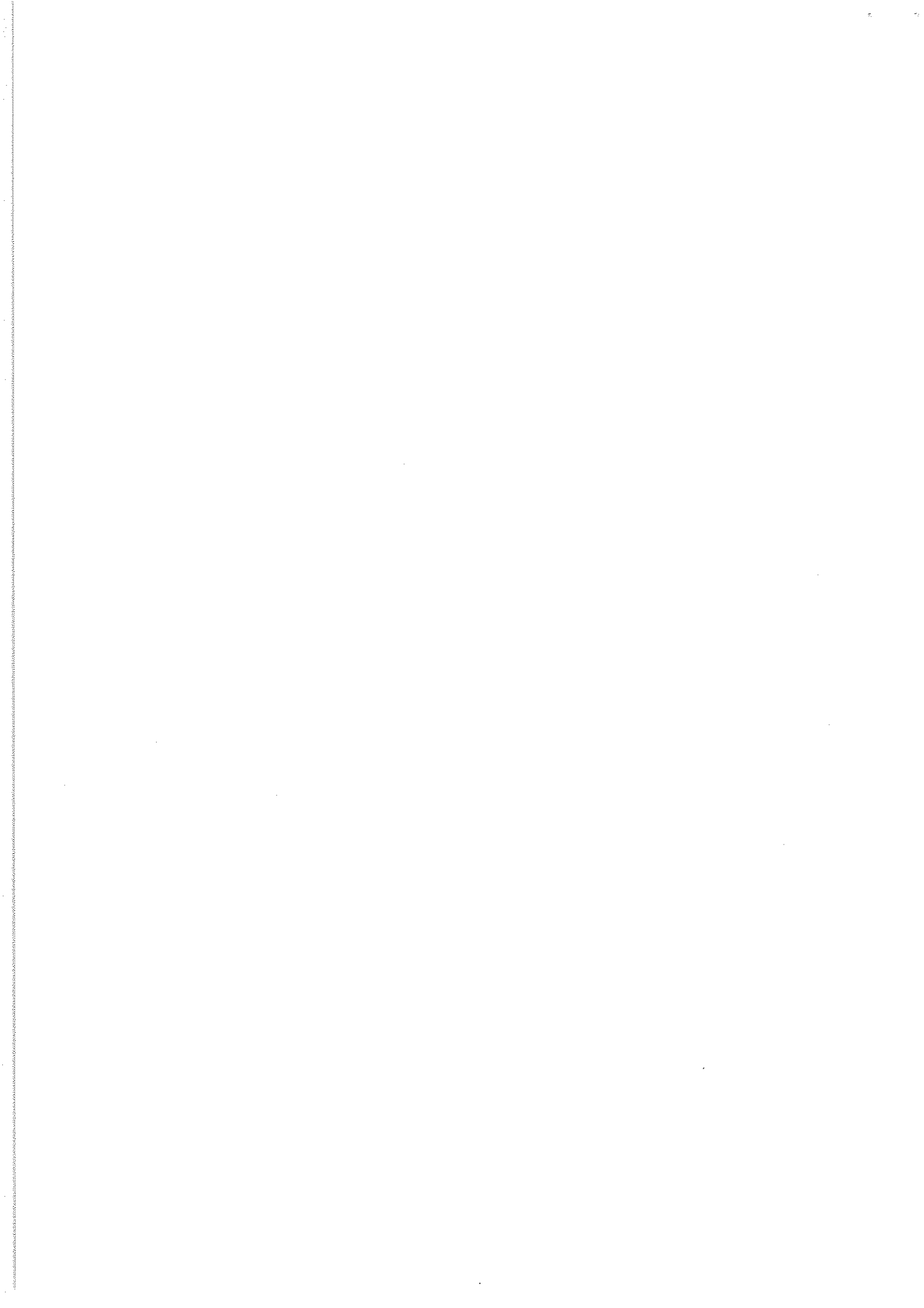
M. le Président remercie Mme Terrasse pour le travail accompli au sein de Vichy Communauté car elle quitte l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres ainsi que l'ensemble des services pour la qualité de la préparation de ce conseil et lève la séance à 20 heures 40.

Le Président,

Frédéric GUILERA







VICHYCOMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du JEUDI 08 MARS 2018
18 heures

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL (à partir de la question n°36), Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – J. JOANNET - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – C. CATARD – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - P. SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN (jusqu'à la question n°18) – C. MALHURET (à partir de la question n°9) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - JL GUITARD - F. SKVOR - C. POMMERAY - M.J. CONTE – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : M. J. TERRACOL à M. CHARASSE (jusqu'à la question n°35), Vice-Président.

Mmes et MM. J.P BLANC à M. AURAMBOUT – C. BERTIN à AG. CROUZIER – B. BAYLAUCQ à A. CORNE - H. DUBOSCQ à JS. LALOY - J. BLETTERY à F. SZYPULA - C. BOUARD à B. AGUIAR – G. MAQUIN à C. GRELET (à partir de la question n°19) - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°8) - MO. COURSOL à M. JIMENEZ – C. LEPRAT à B. KAJDAN, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : M. F. BOFFETY – W. PASZKUDZKI, Conseillers Communautaires.

Après avoir déclaré la séance ouverte, le quorum étant atteint, **M. le Président** propose :

➤ la désignation de **M. Jean-Sébastien LALOY**, en qualité de secrétaire de séance,

→ approbation à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

N°1 – COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DECEMBRE 2017 - APPROBATION (rapporteur M. le Président)

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

N°2 - APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – DELIBERATIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT (rapporteur M. le Président)

M. le Président donne connaissance au Conseil Communautaire des décisions et des délibérations du Bureau communautaire du 8 février 2018 qu'il a été appelé à prendre depuis la réunion du Conseil Communautaire du 15 février 2018.

Cette communication ne fait l'objet d'aucune observation.

N°3 – SYNDICAT MIXTE DES MONTS DE LA MADELEINE (SMMM) - APPROBATION DES STATUTS (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ré-adhérer au SMMM en délégation de l'ensemble des compétences exercées par ce dernier, et confirme les noms des représentants, à savoir :

Titulaires :	Suppléants :
M. Aurambout	M. Barraud
M. Aguiar	Mme Charasse
M. Terracol	M. Skvor
Mme Semonsut	M. Giraud
Mme Chambonnière	
Mme Montibert	
M. Marsoni	
Mme Bouard	

La proposition de nouveaux statuts du SMMM est adoptée.

M. Terracol rappelle les 3 missions essentielles du SMMM :

- la veille environnementale (rédaction d'études à la disposition des territoires),
- le tourisme patrimonial,
- l'intégration au Parc naturel régional (PNR) Livradois Forez à moyen terme.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE AUX SERVICES DE PROXIMITE ET AUX RESSOURCES INTERNES

M. le Président propose de faire une présentation globale des documents budgétaires (voir diaporama annexé) avant d'ouvrir le débat et de voter ensuite les délibérations.

M. Pommeray souligne qu'il va borner son intervention à des considérations d'orientation générale et de vision du budget comme un outil au service des politiques publiques menées par l'agglomération. Ses collègues rentreront ensuite dans le détail.

Première remarque, la vision en perspective du budget de Vichy Communauté montre que nous sommes dans une collectivité en pleine évolution. Deux chiffres : entre le début de ce mandat en 2014 et aujourd'hui la totalité des budgets évolue de 65 millions d'euros environ à un peu plus de 110 presque 111 millions d'euros. L'investissement, qui était en 2014 de 13 millions d'euros, soit 20% du budget total, est aujourd'hui de 44 millions ; il a été multiplié par trois, pour une proportion qui double à presque 40 %. C'est dire la dynamique dans laquelle sont ces budgets.

Evidemment ces chiffres tempèrent l'analyse, dont on sent qu'elle s'estompe aujourd'hui, d'une situation financière frisant la catastrophe. D'autant plus que cela se fait dans un contexte de contraction des dotations d'État commencée sous la précédente législature et continuée aujourd'hui, continuée un rien en trompe-l'œil d'ailleurs puisque les baisses sont moindres mais le corset est beaucoup plus serré.

Il précise que cette évolution qui oblige la collectivité lui rend des marges de manœuvre ; internes par les masses financières qui sont à leur disposition ; mais aussi externes par la capacité de mobilisation qu'elles provoquent à la fois en matière de subventions mais aussi en matière d'emprunt. Cette évolution a deux origines : d'une part l'augmentation du périmètre de la Vichy Communauté, d'autre part les transferts d'équipements, de compétences et la mutualisation. Cela signifie que si les élus font le souhait que cet échelon de gouvernance locale continue d'être dynamique, qu'il s'approche le plus possible d'un bassin de vie lequel dépasse le ressort de l'actuelle communauté à la fois dans l'intensité des besoins en politiques publiques et dans leur géographie, la communauté d'agglomération devra continuer de grandir et les élus doivent continuer de mutualiser. S'agissant de la mutualisation, il redit d'ailleurs la double nécessité selon lui de quitter à la fois sur le fond le périmètre des fonctions-support et de quitter sur la forme le périmètre de l'ancien district Vichy-Cusset-Bellerive.

Et donc, c'est le premier paradoxe de ce budget : il se nourrit de deux dynamiques — un périmètre en croissance et des compétences nouvelles — deux dynamiques qu'il semble par ailleurs vouloir ignorer dans sa prospective.

Le deuxième paradoxe, qui sera développé davantage par ses collègues, c'est qu'on semble ignorer dans les orientations budgétaires que les collectivités sont dans un monde un mouvement. Il comprend que l'exécutif de Vichy Communauté soit attentif aux sujets qui touchent directement la collectivité : les évolutions législatives et réglementaires, les modulations dans les dotations d'État mais la vie ce n'est pas seulement cela. Aujourd'hui, nous sommes dans une évolution sans doute majeure — en tous cas dans les quinze dernières années — de la conjoncture économique. Le débat n'est pas de savoir si la situation économique s'améliore à cause du précédent président de la République ou de l'actuel, du CICE ou de la suppression de l'ISF, mais le fait est que les indicateurs sont moins hésitants : PIB, emploi salarié, indice de la production industrielle, consommation des ménages...etc. Il ajoute que ces indices nationaux et internationaux ont d'ores et déjà des traductions locales dans les entreprises. C'est-à-dire que c'est aujourd'hui que les investissements dans ce secteur économique ont les chances d'être les plus productifs. Dans ce contexte, l'effort budgétaire devrait porter sur l'économie et nous devrions sentir, dans ce budget, une orientation plus forte vers les entreprises et vers la vie économique dans son ensemble et ce n'est pas le cas.

M. Guerre confirme qu'il y a actuellement une opportunité à saisir au niveau économique, cela concerne tous les secteurs mais en premier les 18 zones d'activités économiques. Il ne faudrait pas créer de nouvelles zones car elles sont déjà nombreuses mais les requalifier, thématiser et développer celles existantes. Au sujet de la gouvernance, il a constaté des avancées, notamment avec l'agence de développement économique qui a besoin d'orientation précises de la part du politique, il a senti une volonté mais pas encore les actes afin d'y parvenir. Il précise qu'ils sont prêts à participer à cette gouvernance économique afin d'apporter leurs réflexions.

Concernant le dossier de Montpertuis, il a découvert que le compromis de vente était caduque et il voudrait savoir où en Vichy Communauté dans la négociation avec la SNPE qui a la maîtrise foncière des 126 ha. Il craint que cette zone qui est une extraordinaire opportunité n'échappe à la communauté d'agglomération.

La 2^{ème} question de M. Guerre concerne le CPER 2018. Nous sommes arrivés au délai maximal prévu et il craint que dans 6 mois les crédits prévus pour cette acquisition ne soient plus disponibles.

La 3^{ème} question concerne une étude de positionnement engagée par M. Malhuret au printemps 2017, à ce jour elle devrait être terminée et il voudrait connaître les conclusions de l'étude.

M. Skvor précise que dans la droite ligne de son intervention lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il voudrait insister sur la nécessité de profiter de l'accalmie économique et budgétaire actuelle pour préparer au mieux l'avenir, bref il voudrait parler d'investissement et par là de politique économique de territoire.

Ce premier budget de l'ère « Aguilera », et notamment son volet investissement, signe déjà une manière de politique économique.

M. le Président s'inscrit selon lui dans une continuité forte puisqu'il avance globalement dans deux directions assez traditionnelles :

- l'attractivité tous azimuts ;
- la compétitivité autour d'un pôle et d'une spécialité.

Dans le budget d'investissement 2018, ce sont les berges de l'Allier pour l'attractivité, le plateau d'économie sportive, pour la spécialité. Deux éléments qui vont occuper le cœur de la stratégie d'investissement dans les années à venir.

La combinaison de ces deux stratégies est pertinente, elle apporte de la diversité, de la complémentarité, mais quels qu'en soient les atouts, elle est de plus en plus fragile et vulnérable, pour toute une série de raisons :

- fragilité politique d'une part : la clef de voûte de ce dispositif croisant le tourisme et le sport passe par la santé et le thermalisme et donc par la capacité du Maire de Vichy à progresser sur le délicat dossier de la cession du Domaine thermal ;
- fragilité géographique ensuite puisqu'elle mobilise une grande part des efforts sur le cœur urbain du territoire dans un espoir incertain de ruissellement ;
- vulnérabilité économique enfin puisque l'année passée à la même époque, le Président sonnait le tocsin budgétaire, ce qui leur rappelle combien la conjoncture peut rapidement se retourner. En cas de nouveau retournement, la stratégie d'investissement aura un effet d'éviction d'une troisième stratégie d'investissement qui, elle, permettrait de réduire progressivement leur vulnérabilité et qui manque cruellement à cette feuille de route : une stratégie de résilience - c'est-à-dire de renforcement du territoire - à la fois économique et écologique.

Et cette stratégie repose sur deux volets principaux :

1- Anticiper les chocs des crises à venir :

Il prend un exemple simple : Quels choix devraient-ils faire d'ici 15 ans, en cas de sécheresse aggravée s'ils devaient arbitrer entre l'eau de consommation courante, l'eau destinée au maïs et celle qu'utilisera toujours – en tout cas, il le souhaite - la future papeterie Renova à Saint-Yorre ? Devront-ils choisir entre ne plus boire et se laver, pousser nos agriculteurs à la faillite ou Renova à déménager... ?

On le voit, anticiper ces risques aujourd'hui, ce seront des coûts en moins demain, de la stabilité pour l'économie, bref de l'attractivité et de la compétitivité durables. C'est une question de responsabilité territoriale partagée des entreprises, des citoyens, des collectivités, c'est un modèle de développement à créer et sur lequel investir via des aides aux entreprises allant bien au-delà des seules aides à l'immobilier ; via également des investissements ciblés sur les ressources-clés, énergie, eau, foncier, données numériques...

2- Valoriser les gisements locaux de ressources :

Il reprend l'exemple souvent cité par M. Aurambout : 240 millions de dépenses énergétiques annuelles. Réaliser des économies, ça n'est pas une manière de se donner bonne conscience en faisant du développement durable, c'est une stratégie économique, voire industrielle, de tout

premier plan. Ce sont des gisements d'investissements considérables : 50 % d'économies représenteraient 120 millions par an, soit deux choses :

- un surplus de pouvoir d'achat considérable pour nos concitoyens ;
- une manne potentiellement rabattable sur le territoire s'ils savent investir et créer les bonnes filières, notamment en matière d'ENR : s'ils n'en rabattaient que 50 %, soit 60 millions, ce serait un flux annuel qui dans les conditions actuelles pourrait contribuer à la création de plusieurs centaines d'emplois.

Ceci dit à grands traits, les enjeux sont considérables ; tout autant que les sommes à y investir. Mais cela reste de l'ordre du faisable : on estime l'enveloppe nécessaire à la rénovation de nos 80 000 logements à près de 165 millions d'euros en 15 ans.

Or en utilisant l'effet levier de l'emprunt pour une société de rénovation qu'ils auraient capitalisé à hauteur de ce que coûtent les berges de l'Allier sur les deux prochaines années, soit plus de 18 millions d'euros, ils pourraient lever plus de 200 millions sur une quinzaine d'années.

Il a bien sûr conscience qu'il faut trouver un équilibre dans les investissements, mais ces chiffres donnent une idée des ordres de grandeur, et des possibilités ; Il rappelle que cela n'est qu'une question de choix, une question politique, choix qu'avec ce budget et la feuille de route actuelle, ils ne font manifestement pas.

Il conclue en affirmant que M. Le Président est un homme politique avisé et pragmatique, et qu'il saura saisir des opportunités ; opportunités dont il craint que la stratégie actuelle d'investissement ne réduise le nombre.

M. Guerre précise que l'on pas parlé de l'économie touristique, qui elle n'est pas délocalisable. Il a remarqué que dans les ressources fiscales, la taxe de séjour prévisionnelle 2017 était de 80 000 € alors qu'ils n'ont encaissé que 55 000 €, il souhaite savoir d'où vient la différence. Par rapport à l'économie du tourisme présente sur le territoire cela lui apparaît très faible, hors sur la Ville de Vichy il y a un encaissement pour la même taxe en 2017 de 360 000 €. Il voudrait savoir pourquoi cette ressource n'est pas transférée à l'agglomération. Derrière cela il y a l'organisation de la politique touristique sur le territoire qui est aujourd'hui encore bancal. Si la ville de Vichy décidait de transférer cette compétence promotion du tourisme, il lui semble qu'ils seraient beaucoup plus efficaces. Les politiques touristiques de la Montagne Bourbonnaise, de Billy, de Cusset et de Vichy lui semblent bien avancées mais cela n'est pas le cas sur les vingt autres communes. Il y a maintenant 5 ans, une étude sur le développement touristique conduite par le Pays de Vichy avait conclu qu'en Auvergne on était le territoire avec le plus grand potentiel de développement touristique mais aussi celui avec la plus mauvaise organisation. Ils souhaiteraient que Vichy Communauté se dote d'une politique touristique digne de ce nom.

M. le Président commence par le dernier point concernant la taxe de séjour : les 80 000 € inscrits ne concernaient que la Montagne Bourbonnaise, et ce n'était qu'une prévision qui s'est révélée optimiste.

Sur la partie communale il précise qu'ils ont délibéré deux fois sur le sujet. Le processus était de voter une taxe intercommunale et ensuite le conseil municipal de Vichy a voté le fait de ne pas accepter provisoirement, le transfert pour la ville de Vichy, dans l'attente de la structuration d'une nouvelle gouvernance touristique.

Sur la partie de l'organisation, M. le Président concède qu'ils ont trois mois de retard par rapport au calendrier annoncé il y a un an et demi. En effet, on devait, au cours du 1^{er} semestre 2018, former la structure pour accompagner la promotion touristique à l'échelle de l'intercommunalité. Un calendrier sera annoncé dans les prochaines semaines en vue de la création de cette structure.

Sur le développement économique et pour répondre à M. Guerre, M. le Président rappelle que jusqu'à l'année dernière il y avait 0 € d'inscrit sur les aides à l'immobilier d'entreprise dans l'établissement. Aujourd'hui il y a 175 000 € inscrits en complément des aides régionales et départementales, ce qui va permettre d'accompagner les entreprises industrielles et artisanales. Il se félicite du changement de position adopté par la nouvelle Région en matière d'aides économiques, cette nouvelle politique rendant possible ces aides.

Sur Montpertuis, il y a un léger retard sur la présentation de l'étude sur l'avenir du site. L'étude est pilotée par l'Agence d'urbanisme Clermont-Vichy et va être approfondie dans les prochains mois.

Avant la présentation des conclusions il va y avoir une phase de consultation. Il préfère que tous les partenaires soient consultés avant toute présentation afin de décider sagement de l'avenir du site.

Effectivement l'acte de vente n'est plus valide, mais la vente devrait se faire en septembre 2018 une fois que la dépollution aura été actée, et les 2 millions d'euros de crédits inscrits dans le cadre du CPER sont toujours valables.

Au niveau de la gouvernance, on est en train de modifier celle de Vichy Communauté Développement. Il précise qu'il y aura cette année une augmentation importante de ce budget dans le cadre d'actions et d'objectifs fixés avec le Président de cette structure afin d'amplifier la promotion économique d'une part et les difficultés de recrutement de certaines entreprises d'autres part. Ces difficultés posent de réels problèmes de développement dans certains secteurs industriels de l'agglomération, et il faut donc travailler avec les entreprises et les différents organismes concernés afin de rapprocher l'offre et la demande.

M. le Président prend acte des commentaires formulés précédemment par M. Skvor et M. Pommeray.

N°4 – COMPTES ADMINISTRATIFS VICHY COMMUNAUTE 2017 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (rapporteur M. le Président)

M. le Président demande l'autorisation de l'assemblée pour que le Doyen d'âge – M. Mazal, présente cette délibération sinon il faudra voter pour une autre personne.

Avis favorable des membres de l'assemblée.

M. le Président ayant quitté la séance à cet instant (M. Malhuret – Président du 1^{er} janvier 2017 au 6 octobre 2017 n'était pas présent à ce stade de la séance), le Conseil Communautaire, approuve à la majorité des suffrages exprimés (67 voix pour, 6 abstentions (Mme Conte, Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), les comptes administratifs de Vichy Communauté, dressés au titre de l'exercice 2017 :

- pour le Budget Principal
- pour les onze Budgets Annexes de l'Etablissement

N°5 - COMPTES DE GESTION 2017 DE Mme LA TRESORIERE PRINCIPALE DE VICHY – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (74 voix pour et une abstention Mme Conte), adopte et donne acte à Madame la Trésorière Principale de Vichy - Receveur Communautaire – de ses comptes de gestion dressés au titre de l'exercice 2017 pour le Budget Principal et pour les onze Budgets Annexes de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté.

N°6 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du Budget Principal et des onze Budgets annexes de l'établissement présentée.

N°7 - A/ - FISCALITE - FIXATION DES TAUX POUR L'ANNEE 2018 (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, pour l'exercice 2018 - les différents taux de fiscalité intercommunale sur les ménages et sur les entreprises, à savoir :

- Taxe d'habitation : **11.70 %**
- Taxe sur le foncier bâti : **0.396 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **2.36 %**
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Vichy-Cusset-Bellerive) – TEOM : **6.75 %**

- Cotisation foncière des entreprises : **28.63%**
(Lissage du taux de CFE-U sur 5 ans depuis 2017)

M. le Président rappelle que les taux de fiscalité se maintiennent pour la 6^{ème} année consécutive, ce qui représente des efforts de gestion considérables étant donné la baisse des dotations de l'Etat.

A la suite de l'adhésion de la commune de Saint-Pont à Vichy Communauté au 1/01/2018, et en appl l'article 1638 quater II bis, il est proposé un lissage du taux de CFE-U pour la commune de Saint-Pont.

B/ - FISCALITE - FIXATION DES TAUX DE TEOM POUR L'ANNEE 2018 - POUR LES 36 COMMUNES CONCERNEES (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le produit attendu pour les 36 communes de Vichy Communauté fixé à 4 507 143 €. Cette proposition 2018 est aussi caractérisée par une baisse généralisée des taux de TEOM dans toutes les communes par rapport à 2017. Les taux appliqués en 2018 sur les 36 communes concernées sont indiqués dans le tableau présenté.

N°8 - A/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL (rapporteur M. le Président)

M. le Président propose de procéder au vote du budget principal et des budgets annexes 2017.

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour, 5 contre (Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray et M. Skvor) et 1 abstention (Mme Conte)) :

1/ approuve le Budget Primitif Principal pour l'exercice 2018, qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 42 067 249.16 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 68 624 668.17 €.

Pour assurer l'équilibre financier de plusieurs budgets annexes de la Communauté d'Agglomération le Budget Principal devra verser les participations suivantes :

Subventions de fonctionnement d'équilibre

Budget Annexe Transports en Commun**48 451.49 €**

Budget Annexe Immobiliers d'Entreprises.....**463 285.65 €**

Budget Annexe Zones d'activités.....**72 124.87 €**

D'autre part, afin d'assurer l'équilibre des budgets annexes de stock de terrains, le budget principal inscrit en section d'investissement les avances remboursables suivantes :

Budget Annexe Zones d'Activités**6 113 212.04 €**

Budget Annexe Presles 3 547 948.49 €

2/ vote le budget qui lui est présenté :

- a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes,
- b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

3/ mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2018, pour un montant maximum s'élevant à : **14 959 913.41 €.**

B/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (69 voix pour et 6 abstentions (Mme Conte, Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)) :

1/ approuve le Budget Primitif Annexe Assainissement pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement à la somme de : **8 603 204.93 €.**

En section de Fonctionnement à la somme de : **7 080 250.72 €.**

2/ vote le budget qui lui est présenté :

- a) au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec définition d'opérations et programmes,
- b) au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

3/ mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2018, pour un montant maximum s'élevant à : **3 326 083.46 €.**

C/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE ABATTOIR INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Abattoir pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement à la somme de : **1 176 087.57 €.**

En section de Fonctionnement à la somme de : **993 579.38 €.**

D/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Transports en Commun pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement à la somme de : **3 794 312.70 €.**

En section de Fonctionnement à la somme de : **5 790 098.49 €.**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2018, pour un montant maximum s'élevant à : **1 589 096.00 €.**

E/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE IMMOBILIERS D'ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M. Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le

Budget Primitif Annexe Immobiliers d'entreprises pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 6 890 057.54 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 2 791 223.00 €.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une participation s'élevant à la somme de **278 511.32 €.**

Mandat est donné à Monsieur le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2018, pour un montant maximum s'élevant à : **1 550 748.65 €.**

F/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE SPANC

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 103 958.84 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 231 237.13 €.

G/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Zones d'activités pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 8 362 644.91 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 7 145 897.74 €.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une participation s'élevant à la somme de **37 782.87 €.**

Par ailleurs, afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe de stock de terrains, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **6 113 212.04 €.**

H/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Portage de repas pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 43 001.44 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 142 278.44 €.

I/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE PRU DE PRESLES

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe PRU de Presles pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : 4 547 948.49 €.

En section de Fonctionnement, à la somme de : 5 300 000.00 €.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une avance remboursable s'élevant à la somme de **3 547 948.49 €**.

J/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Office de tourisme intercommunal pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : **28 000.00 €**.

En section de Fonctionnement, à la somme de : **274 354.38 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une participation s'élevant à la somme de **90 434.35 €**.

K/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE AEROPORT VICHY – CHARMEIL

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Aéroport Vichy-Charmeil pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : **69 000.00 €**.

En section de Fonctionnement, à la somme de : **244 480.00 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une participation exceptionnelle s'élevant à la somme de **154 930.00 €**.

L/ BUDGETS PRIMITIFS 2018 - BUDGET ANNEXE ACTIVITES TOURISTIQUES EN MONTAGNE BOURBONNAISE

Le Conseil Communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (70 voix pour et 5 abstentions (Mme Semet, M. Chégut, M.Guerre, M. Pommeray, M. Skvor)), approuve le Budget Primitif Annexe Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise pour l'exercice 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section d'Investissement, à la somme de : **568 353.00 €**.

En section de Fonctionnement, à la somme de : **145 311.93 €**.

Pour assurer l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement de ce budget, il est nécessaire que le Budget Primitif Principal 2018 abonde une participation s'élevant à la somme de **86 172.00 €**.

Mandat est donné à M. le Président pour contracter auprès des différents organismes prêteurs l'emprunt inscrit au budget primitif 2018, pour un montant maximum s'élevant à : **134 762.00 €**.

N°9 - BUDGET 2018 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT (rapporteur M. le Président)

Devant la nécessité d'inscrire aux budgets les crédits de paiement nécessaires aux règlements des factures et des marchés engagés par l'Etablissement, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De poursuivre la gestion des dépenses d'investissement des budgets « Principal » et annexes « Assainissement collectif », « Transports en commun » et « Immobiliers d'Entreprises » dans le cadre des autorisations de programme pluriannuelles et des crédits de paiement annuels,
- De modifier les autorisations de programme et notamment les crédits de paiement 2018, lorsque cela est nécessaire, tels qu'ils figurent dans les tableaux joints en annexes,
- De créer les autorisations de programmes suivantes, dont les crédits de paiements sont répartis en annexe :
 - 0164 « PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE » pour un montant global de 555 000 € en dépenses et 465 000 € en recettes sur le budget Principal,
 - 5100 « CONTRAT D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE » pour un montant global de 2 330 000 € en dépenses et 1 090 500 € en recettes sur le budget Principal,
 - 0831 « RIVE GAUCHE DE L'ALLIER » pour un montant global de 19 780 000 € en dépenses et 11 000 000 € en recettes sur le budget Principal,
 - 0431 « AFFLUENTS DE L'ALLIER CT » pour un montant global de 1 381 000 € en dépenses et 960 000 € en recettes sur le budget Principal,
 - 04000 « PLUVIAL VICHY COMMUNAUTE » pour un montant global de 4 615 000 € en dépenses et 300 000 € en recettes sur le budget Principal,
 - 08008 « PROGRAMME ACQUISITIONS ASSAINISSEMENT » pour un montant global de 1 500 000 € en dépenses sur le budget Assainissement collectif.

N°10 - PROVISIONS 2018 (rapporteur M. le Président)

Devant la nécessité d'inscrire des crédits pour la constitution des provisions au titre du budget primitif 2018, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire, sur le budget principal, une provision pour risques et charges de 166 221 € correspondant à la redevance post-exploitation versée par le délégataire du service des déchets non dangereux du Guègue.
- De réaliser les opérations suivantes au titre des provisions pour dépréciation de comptes de tiers :
 - Budget Principal : Inscription d'une provision d'un montant de 15 000 € au titre du budget primitif 2018.
 - Budget Immobiliers d'Entreprises : Inscription d'une provision d'un montant de 20 000 € au titre du budget primitif 2018.
 - Budget Assainissement : Inscription d'une provision d'un montant de 50 000 € au titre du budget primitif 2017.
 - Budget Transports en commun : Non inscription de provision au titre du budget primitif 2018 compte tenu de l'absence d'admissions en non-valeurs et de restes à recouvrer.
 - Budget Spanc : Inscription d'une provision d'un montant de 1 500 € au titre du budget primitif 2018.
- D'inscrire sur le budget principal, une provision pour risques et charges financiers de 100 000 € correspondant au risque de perte de change pour 2018 sur deux emprunts réalisés en franc suisse.

N°11 - ORGANISMES DE DROIT PRIVE - SUBVENTIONS DE PLUS DE 23 000 € (rapporteur M. le Président)

Devant la nécessité d'attribuer des subventions exceptionnelles pour l'année 2018, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux associations et organismes suivants :

- Comité des Œuvres Sociales de Vichy Communauté : 124 718,50 €
- Vichy Communauté Développement : 280 000 €

(Dont 255 000 € au titre du fonctionnement courant de l'agence et 25 000 € au titre des actions spécifiques 2018)

- Mission Locale Espace Jeunes de Vichy et sa Région : 71 500 €

- Jardin de Cocagne : 27 300 €

- SIEL : 38 300 €

(Dont 17 500 € pour le poste facilitateur relations entreprises)

Et 20 800 € de subvention PLIE

- CAVILAM Alliance Française : 381 000 €

(Dont 181 000 € de subvention de fonctionnement et 200 000 € de subvention d'investissement)

- Jeanne d'Arc de Vichy Clermont Métropole SASP : 127 500 €

Convention saison 2017/2018 à saison 2019/2020 votée le 22 juin 2017

(255 000 € correspondant à la subvention pour la saison 2017/2018 avec un versement d'un acompte d'un montant de 127 500 € effectué en juillet 2017 et le versement du solde d'un montant de 127 500 € effectué en janvier 2018)

- Vichy Val d'Allier Natation : 174 480 €

Convention pluriannuelle 2018-2020 votée par le Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 (Dont 35 000 € de subvention de fonctionnement et 139 480 € au titre des mises à disposition)

- Club de Plongée : 30 476 €

(Dont 2 000 € de subvention de fonctionnement et 28 476 € au titre des mises à disposition)

- Société Hippique Française : 30 000 €

- Société des Courses : 240 000 €

(Dont 150 000 € de subvention de fonctionnement et 90 000 € de subvention d'investissement)

- Point Information Jeunesse : 108 298 €

(dont 6 298 € d'augmentation liée à une double régularisation de salaire de l'agent mise à disposition par l'agglomération et du loyer)

Mme Benoît, Mme Corne, Mme Grelet, Mme Semet, M. Gaillard et M. Maquin ne prennent pas part au vote.

N°12 - SERVICES COMMUNAUTAIRES - TARIFS 2018 (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer le nouveau tarif du prix du repas dans les ALSH à 2.90 €, à compter du 12 mars 2018, et de créer les tarifs relatifs aux nouveaux produits disponibles à la vente au sein de du Bureau d'information touristique de BILLY.

N°13 - ADMISSIONS EN NON VALEUR – EXERCICE 2018 (rapporteur M. le Président)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les admissions en non-valeur des titres de recettes afférents à divers exercices pour un montant de 41 721.72 €.

N°14 – MISE EN VENTE DE MATERIELS SUR INTERNET SITE AGORASTORE (M.

Michel Guyot)

Devant la nécessité de réformer divers matériels ou mobiliers devenus obsolètes ne correspondant plus aux besoins de la communauté d'agglomération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de réformer un véhicule et de procéder à sa mise en vente.

N°15 – PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - DETERMINATION DES CONDITIONS DE REPRESENTATION DU PERSONNEL AU SEIN DES INSTANCES REPRESENTATIVES COMITE TECHNIQUE ET COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- de confirmer les conditions de représentation au sein des instances représentatives du personnel telles que définies par délibération du 19 janvier 2017 du conseil communautaire, et de fixer de manière identique le nombre de représentants titulaires du personnel à cinq pour le Comité Technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants,
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité en nombre égal à celui des représentants du personnel titulaire et suppléant,
- que les avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail, conformément à l'article 26 du décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié, soient supposés rendus lorsqu'ont été recueillis, d'une part, l'avis du collège des représentants de la collectivité et d'autre part, l'avis du collège des représentants du personnel.

N°16 – AVENANT A LA CONVENTION PORTANT CREATION DU SERVICE COMMUN CENTRE TECHNIQUE INTERCOMMUNAL POUR LE SECTEUR NORD DE L'AGGLOMERATION (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention portant création du service commun Centre Technique Intercommunal pour le secteur Nord de l'agglomération, entre la communauté d'agglomération et les communes de Saint Germain des Fossés, Magnet, Seuillet et Billy, ainsi que tout avenant sans incidence financière qui pourrait intervenir ultérieurement et tout autre document concernant la création et le fonctionnement de ces services communs.

N°17 – CONVENTION REGISSANT LES RELATIONS FINANCIERES LIEES AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE BELLERIVE SUR ALLIER (rapporteur Mme Charlotte Benoit)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la convention régissant les relations financières entre Vichy Communauté et la commune de Bellerive-sur-Allier liées au fonctionnement de l'école de musique de Bellerive-sur-Allier.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'ATTRACTIVITE, A L'INNOVATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

N°18 - SEUILLET - ZI DU COQUET - CESSION DE TERRAINS A LA SOCIETE BOILON ECOVERT - REVERSEMENT A LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES DU PRIX DU FONCIER DANS LE CADRE DU PAIEMENT DIFFERE – MODIFICATION (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier, au vu des documents du géomètre reçus, la délibération n° 16 du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 ainsi :

- d'accepter la cession, au profit de la société BOILON ECOVERT, des biens situés sur la commune de Seuillet, à savoir la parcelle A 002 d'une superficie de 4157m², une partie de 14185m² de la parcelle A 542, une partie de 304m² de la parcelle A 545 ainsi qu'une partie de 40m² de la parcelle A 546, tels que figurant au plan joint, au prix de 6,25€ T.T.C./m² (les frais de géomètre étant désormais à la charge de Vichy Communauté),
- d'approuver le cahier des charges de cession,
- de reverser, une fois la vente conclue, la somme due à la commune de Saint-Germain-des-Fossés, pour l'acquisition de la parcelle A 002, d'une partie des parcelles A 542 et A 546, en vertu de l'acte de vente en date du 19 décembre 2003 susmentionné, au prix de 2,75 € du m² exactement cédé, précision étant ici faite que la parcelle A 545 n'a pas été acquise auprès de la commune de Saint-Germain-des-Fossés, mais auprès de celle de Seuillet.

Mandat est donné à M. le Président ou M. le Conseiller Délégué pour signer tous documents relatifs à cette opération.

N°19 – CESSION DE L'ABATTOIR COMMUNAUTAIRE DE CREUZIER-LE-VIEUX ET DE SES DEPENDANCES (Y COMPRIS LE BATIMENT D'HABITATION) – SICABA - AUTORISATION DE SIGNATURE DU COMPROMIS DE VENTE ET DES ACTES EN DECOULANT (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de céder les immeubles cadastrés, savoir :

- . Commune de Charneil – AB 24-25-26 et 28,
 - . Commune de Creuzier-le-Vieux – AT 99-197-198-199-200 et 201,
- à la société HASSENFORDER ET FILS ou toute personne morale qu'elle se substituerait, au prix de 530 000 €.

Il confirme l'affectation prioritaire des crédits de cette cession aux actions prévues au PAT de l'agglomération.

Mandat est donné à M. le Président ou au Conseiller Délégué à la Gestion Patrimoniale pour signer tous documents relatifs à cette opération.

M. Skvor précise qu'ils voteront bien évidemment cette délibération conformément à leur vote sur la fin du service public de l'abattoir en décembre dernier.

Il tient à souligner la qualité des échanges sur le sujet, jusque dans la rédaction concertée de cette délibération. C'est suffisamment rare pour qu'on puisse, tous ici, s'en féliciter.

Ils ne sont pas dans le consensus mou, dans le confusionnisme, ou dans un « ni ni », très à la mode, ni droite, ni gauche, on a simplement trouvé le moyen de faire chacun les concessions nécessaires pour assurer l'intérêt communautaire sur une question aussi vitale que celle de l'agriculture et de l'alimentation du territoire.

Il tient également à souligner qu'il y a une attente en ce sens sur le territoire, c'est ce que confirme la teneur des débats et souhaits exprimés lors des ateliers du PAT.

Ces quelques 500 000 euros sont une manne inespérée pour ce programme. Cela étant dit, tout reste à faire, car rien ne serait plus vain que de saupoudrer cette cagnotte, sans ciblage, ni investissement sur des outils de développement.

Nous devons chercher à sanctuariser cette somme pour en faire un levier d'investissement sur le foncier, la conversion ou l'installation d'exploitations.

Le Grand Clermont travaille également sur un PAT et évoque la possibilité d'une régie maraîchère sous forme de SPL afin d'alimenter les cantines de la métropole sans passer par le canal des appels d'offre.

Régie ou pas, maraîchage ou élevage, il reste persuadé que le régime d'une société publique locale est un bon outil de développement et d'investissement local, à la fois souple et contrôlable. Nous gagnerons sans doute à réfléchir en ce sens.

M. le Président souligne la labellisation du PAT au niveau national au vue de sa qualité et il en profite pour remercier les agents et élus qui y ont travaillé.

N°20 - ADHESION RESEAU ENTREPRENDRE AUVERGNE - SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT 2018-2019 (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'adhésion de Vichy Communauté à l'association Réseau Entreprendre Auvergne pour les années 2018-2019 et le versement d'une subvention plafonnée à 7500 € par an en accompagnant les prêts délivrés à hauteur de 10 % pour les porteurs de projets du territoire.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention précitée et tout document se rapportant à cette convention.

N°21 - AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES :

A/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION - ENTREPRISE LES GRANITS DU BOURBONNAIS (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 14 694 € à la société Les Granits du Bourbonnais.

Délégation est donnée au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment la convention attributive de subvention tripartite.

B/ ATTRIBUTION DE SUBVENTION ENTREPRISE CONVIVIAL / FINAMUR (rapporteur M. Joseph Gaillard)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 30 000 € à la société FINAMUR sous réserve de l'imputation complète de cette subvention au profit de la société CONVIVIAL.

Délégation est donnée au Président pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment la convention attributive de subvention quadripartite,

N°22 – OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL :

A/ MODIFICATION DES MEMBRES (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

A la suite de la démission d'Amandine Mainard du conseil d'exploitation de l'OTI, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'élire M. Vincent Guedes en remplacement en qualité de membre titulaire représentant les professions et activités intéressées par le tourisme.

B/ NOMINATION DU DIRECTEUR TRANSITOIRE (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne M. Olivier Cavagna en qualité de directeur de l'office de tourisme intercommunal en substitution de M. Ramis, jusqu'à sa dissolution par fusion avec l'OTT de Vichy.

C/ REALISATION D'UN GUIDE DU ROUTARD SUR LE PAYS DE VICHY AUVERGNE (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé en novembre 2017 par l'association nationale des PETR et des Pays en partenariat avec Hachette pour la réalisation de Guides du Routard en 2019, que la candidature déposée par le Pays de Vichy Auvergne a été retenue, et que l'OTI de Vichy Communauté jouera un rôle majeur dans ce projet et est le mieux à même de porter cette réalisation. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- Que l'OTI de Vichy soit le porteur du projet et le coordinateur technique de l'opération, sous réserve que les territoires partenaires se soient engagés par délibération sur les conditions de réalisation du projet et leurs incidences notamment financières,

- Qu'une participation financière de 2 € par exemplaires soit demandée aux partenaires afin de réduire la charge d'autofinancement de l'OTI.

M. le Président est autorisé à signer tout document relatif à cette opération et notamment ceux formalisant nos engagements vis-à-vis d'Hachette et des territoires partenaires.

N°23 - BASE NAUTIQUE DE SAINT-CLEMENT - AVENANT 3 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de conclure un avenant n°3 confiant au délégataire les missions suivantes :

- entretien des sanitaires publics,
- gestion des bennes contenant les déchets ménagers des usagers du site,
- arrête le montant de la redevance mensuelle à 150 € HT, payable semestriellement à terme échu les 1^{er} juillet et 31 décembre 2018.

M. le Président est autorisé à signer l'avenant.

N°24 – CAVILAM - GARANTIE D'EMPRUNT - PROJET IMMOBILIER - 86, RUE MARECHAL LYAUTEY A VICHY (rapporteur M. Jean-Sébastien Laloy)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt, souscrit par LE CAVILAM d'un montant de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions des contrats pour financer le financement d'un projet immobilier avec quatre composantes principales :

- Proposer 23 studios de qualité, sécurisés (pour une ou deux personnes)
- Créer un « club du monde » pour les étudiants avec salle d'exposition ouverte sur l'extérieur
- Compléter l'offre de salles à l'équipement optimisé (4 à 5 classes « du futur »)
- Améliorer l'offre globale et son image

Mme Claire GRELET et M. Joseph GAILLARD ne prennent pas part au vote.

N°25 - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) PROGRAMMATION - ENVELOPPE BUDGETAIRE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président ou son représentant à signer toutes demandes de subventions sollicitées sur les actions du PLIE, et approuve la programmation du PLIE, approuve les enveloppes financières des 4 axes, ainsi que les actions du territoire en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mme SEMET ne prend pas part au vote.

N°26 – COHESION SOCIALE - CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2018 (FONCTIONNEMENT – INVESTISSEMENT / 1ERE TRANCHE) (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- 1/ de confier aux opérateurs uniques (*cités ci-dessus*), sur la base d'une proposition de programme d'actions élaboré en fonction de leurs priorités -et dans les conditions définies ci-dessous- la responsabilité de proposer une répartition des crédits mobilisés par Vichy Communauté pour accompagner les actions retenues dans le cadre de la programmation 2018 à la suite de l'appel à projets.

Proposition de ventilation des crédits 2018 alloués aux « opérateurs uniques », au titre de la programmation 2018 du contrat de ville, pour un montant total de 38 000 € :

Quartiers Politique de la Ville (QPV)	opérateurs uniques identifiés dans le contrat de ville	organismes percevant la subvention pour le compte de l'opérateur unique	montant
Les Ailes-Port Charmeil	Centre Social Barjavel	CCAS de VICHY	11 000
Cœur d'Agglo/Vichy	Centre Social la Passerelle	Ville de Cusset	11 000
Cœur d'Agglo/Cusset (Presles/Darçins)	CCAS de Vichy	CCAS de VICHY	8 000
QPV Vichy et Cusset	Programme de Réussite Educative (PRE)	Caisse des Ecoles de Cusset	8 000
		TOTAL	38 000

●2/ d'allouer une subvention d'investissement (1^{ère} tranche) dans les conditions suivantes :

N°*	porteur du projet	descriptif	montant
11	Ville de Cusset	Acquisition de 5 tableaux numériques interactifs écoles Presles et Darçins	11 985
12	Epicerie Solidaire de Vichy	Acquisition de matériel adapté à l'activité (caisses, balances, scanner)	9 840
26	Ville de Cusset	Aménagement d'un préau pour les jeunes au sein du quartier de Presles	6 330
30	Ville de Cusset	Réhabilitation d'un appartement à Presles préfigurant la Maison de la Justice et des Droits	4 900
		TOTAL subventions investissement / 1ère tranche	33 055

* référence à la numérotation de la programmation 2018

●3/ de solliciter auprès de l'Etat une subvention de 15 000 € au titre de sa participation au financement de la Maitrise d'œuvre Urbaine et Sociale (MOUS),

●4/ d'autoriser M. le Président - ou Mme la vice-présidente déléguée - à signer tous documents contractuels liés à la présente programmation.

Mme Semet rappelle que la cohésion sociale a pour but de contribuer à l'équilibre et au bon fonctionnement de la société, alors que la lutte contre les inégalités quant à elle cherche à en corriger les déséquilibres. Les mutations profondes de la société que sont l'étalement urbain, les problèmes de mobilité, les nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale, l'individualisation des modes de vie, la transformation des familles, le vieillissement de la société, l'effritement du lien social etc...sont autant d'éléments à prendre en compte.

Les premières années de la décentralisation, la plupart des élus se sont préoccupés de la reconquête économique des territoires, en développant des services à la population, en embellissant les centres villes, en favorisant les projets culturels et les politiques de la petite enfance. Mais aujourd'hui, tous les territoires ont vu se creuser les inégalités et les difficultés se cumuler. Dès lors, gouverner ne se limite plus à optimiser l'attractivité économique et urbaine mais implique également une intervention volontariste en matière de cohésion sociale. Il semble donc urgent de ne plus se contenter de mener des actions sociales ciblées sur des populations identifiées comme vulnérables mais d'être dans une action plus préventive permettant ainsi de mieux anticiper les besoins sociaux. On sait que la vulnérabilité sociale mal prévenue mène vers une exclusion difficilement réversible. Les projets sociaux de territoire sont peut-être une réponse à ces problématiques, en cherchant à décloisonner les politiques, en faisant en sorte que la dimension sociale soit intégrée dans toutes les politiques sectorielles. A l'heure où la lisibilité des interventions politiques manque parfois, engendrant une dilution des responsabilités et une perte d'efficacité de la décision

publique, il faut s'interroger : l'objectif de la cohésion sociale exige une approche globale impliquant la mobilisation de toutes les collectivités et c'est la coopération de tous les acteurs (la contribution des citoyens, des associations et des entreprises) qui fait un projet social de territoire. Mme Semet demande à M. le Président s'ils sont prêts à relever le défi et à faire du territoire un territoire solidaire.

M. le Président partage globalement le point de vue de Mme Semet. Il précise qu'il s'est engagé le 7 octobre dernier dans la construction d'un CIAS, thématique dans un premier temps puis d'ensemble dans un deuxième temps. C'est à son avis le bon outil d'avenir pour décloisonner l'inclusion sociale. Il pense que c'est la bonne année pour cela car jamais la collectivité n'a autant investi dans les quartiers pour accompagner les publics en grande difficulté (4.3 millions d'euros investis dans le PRU de Presles).

Mme Delunel confirme que dans le cadre de la politique de la ville on n'intervient que dans les quartiers prioritaires, en cohésion avec l'Etat. Ces quartiers-là sont bien définis et cela ne s'adresse effectivement pas à tous les habitants du territoire.

Mme Semet ajoute qu'elle sait qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, mais comme on a créé des territoires à énergie positive ou des territoires durablement vivables, elle pense que la notion de territoire social est aussi envisageable mais il faut changer une stratégie mise en place depuis longtemps. Globalement, l'action sociale, c'est l'Etat qui la porte et elle est déclinée au niveau local. Elle pense que si des initiatives étaient portées par le territoire avec une véritable volonté d'aboutir, on pourrait peut-être changer la situation.

N°27 – COHESION SOCIALE - SUBVENTIONS AU TITRE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (DSU) - ANNEE 2018 (rapporteur Mme Isabelle Delunel)

Devant l'intérêt de soutenir les associations menant des actions en faveur des populations fragilisées de notre territoire, et la nécessité de conforter l'équipe de prévention spécialisée en contribuant au financement d'un certain nombre de postes, notamment en 2018 par la prise en charge -à hauteur de 25 % - d'un poste d'un éducateur spécialisé (25 % par le CCAS de Vichy et 50 % par le Conseil Départemental), le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention aux associations dans les conditions suivantes :

- Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence
- prévention spécialisée (financement d'un poste d'éducateur) 39 000 €
- contribution de Vichy Communauté au recrutement d'un Adulte Relais 6 000 €
- contribution de Vichy Communauté au renforcement de l'équipe de prévention 10 250 €

- Association Départementale de Développement d'Activités pour Tous (ADDAPT'03), ex association « la Vernière », pour l'organisation d'accueil de loisirs au profit de jeunes porteurs de handicap 5 000 €

TOTAL : 60 250 €

M. le Président - ou Mme la vice-présidente déléguée – est autorisé à signer tous documents contractuels correspondants et notamment la convention avec l'ADSEA/prévention spécialisée.

DIRECTION GENERALE DELEGUEE A L'AMENAGEMENT ET A L'HABITAT DURABLES, A L'ENVIRONNEMENT ET AUX RURALITES

N°28 – REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS -

SOUTIEN AUX CANDIDATURES A. L'APPEL A PROJET DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les candidatures à l'appel à candidature « reconquérir les centres bourgs et les centres villes de l'Allier » du Conseil Départemental de l'Allier, présentées par les communes d'Arfeuilles, Cusset, Le Vernet, Saint-Germain-des-Fossés, Seuillet, Saint-Nicolas-des-Biefs, Vichy.

N°29 – MACEO - ADHESION DE VICHY COMMUNAUTE (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Devant l'intérêt pour Vichy Communauté de s'inscrire dans cette démarche, et la nécessité de désigner un représentant titulaire et un suppléant, le Conseil communautaire, à l'unanimité approuve l'adhésion de Vichy Communauté à Macéo selon les statuts en vigueur.

A partir de 2018, une cotisation sera réglée selon le montant de la cotisation voté par le Conseil d'Administration.

Sont nommés M. Joseph KUCHNA représentant titulaire et M. Christophe DUMONT représentant suppléant.

N°30 – REVISION GENERALE DU PLU DE SERBANNES - ARRET DE PROJET ET
BILAN DE LA CONCERTATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De tirer le bilan de la concertation,
- D'arrêter le projet de PLU de la commune de Serbannes,
- De soumettre pour avis le projet de PLU ainsi arrêté :
 - o aux personnes publiques associées, à la CDPENAF et aux communes limitrophes, conformément aux dispositions des articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme,
 - o A l'autorité environnementale, conformément à l'article L.104-6 du Code de l'Urbanisme,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,
- Dit que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Serbannes.

N°31 – REVISION GENERALE DU PLU D'ESPINASSE VOZELLE - ARRET DE
PROJET ET BILAN DE LA CONCERTATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De tirer le bilan de la concertation,
- D'arrêter le projet de PLU de la commune d'Espinasse-Vozelle,
- De soumettre pour avis le projet de PLU ainsi arrêté :
 - o aux personnes publiques associées, à la CDPENAF et aux communes limitrophes, conformément aux dispositions des articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme,
 - o A l'autorité environnementale, conformément à l'article L.104-6 du Code de l'Urbanisme,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,
- Dit que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Espinasse-Vozelle.

N°32 – REVISION GENERALE DU PLU DE MAGNET - ARRET DE PROJET ET BILAN
DE LA CONCERTATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De tirer le bilan de la concertation,
- D'arrêter le projet de PLU de la commune de Magnet,

- De soumettre pour avis le projet de PLU ainsi arrêté :
 - o aux personnes publiques associées, à la CDPENAF et aux communes limitrophes, conformément aux dispositions des articles L153-16 et L153-17 du Code de l'Urbanisme,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes subséquents,
- Dit que conformément à l'article R153-3 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Magnet.

N°33 – REVISION GENERALE DU PLU DE BRUGHEAS - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PADD (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)
 Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte du débat relatif au PADD de Brugheas. Conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Brugheas,

N°34 – MODIFICATION N°1 DU PLU DE SAINT-YORRE – APPROBATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)
 Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification n°1 du PLU de la commune de Saint-Yorre, et autorise le Président à signer tous les actes subséquents. Conformément à l'article R153-20 du Code de l'Urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie de Saint-Yorre, que mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et qu'elle sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

M. Barraud précise que les communes de la montagne bourbonnaise n'ont pas les mêmes problématiques que les communes ex-VVA. Les communes de la montagne bourbonnaise perdent des habitants contrairement aux communes ex-VVA. Il faudra prendre en compte ces problématiques.

N°35 – CREATION D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE (PTRE) - APPUI FINANCIER DE L'ETAT ET DE LA REGION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique sur le territoire de la communauté d'agglomération Vichy Communauté, ainsi que le plan de financement prévisionnel relatif à cette plateforme.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer :

- la convention avec l'Etat et l'ADEME relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 160 000 € pour le déploiement de la PTRE,
- la convention attributive de subvention d'un montant de 53 000 € avec la Région Auvergne-Rhône- Alpes.

M. le Président est autorisé à solliciter une aide régionale d'un montant de 225 200 € (soit 10 % du Contrat Ambition Région) au titre du bonus « performance énergétique » mis en place par la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour abonder le fonds d'aide à l'investissement géré par la PTRE qui permettra de soutenir les propriétaires dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Les critères d'attribution de la prime locale versée aux propriétaires par la PTRE sont approuvés.

M. Skvor félicite le Président pour cette très bonne mesure. Cette plateforme de rénovation énergétique était attendue, elle vient renforcer le dispositif existant de l'Opah en s'adressant aux publics qui sont au-dessus des plafonds. Sur 3 ans, l'objectif est de rénover environ 200 logements soit une moyenne de 67 par an s'ajoutant aux 130 dossiers de rénovation traités par l'Opah, en un an, cela fait une enveloppe de 190 à 200 logements par an. Comme il l'a déjà rappelé lors du précédent débat d'orientations budgétaires, l'effort est louable, il est toutefois

loin de ce qui serait nécessaire pour notre agglomération à savoir la rénovation de 2600 logements par an à un niveau Grenelle soit 38 % de réduction des consommations. Ce qui fait qu'avec le dispositif actuel, on vise un rythme de rénovation qui est 14 fois inférieur à ce qu'il aurait dû être si nous avions voulu venir à bout des objectifs fixés pour 2030 et au-delà 2050 et cela que pour parler du secteur habitat, il ne parle des transports et de l'industrie, c'est dire d'où nous en sommes de nos objectifs en matière de réduction de consommations sur notre territoire. Du coup, la question reste entière de savoir quoi faire face à ces défis et surtout à notre échelle. Alors cette plateforme est très intéressante, elle offre du savoir-faire, de la cohérence, de la maîtrise d'œuvre. Ce qui nous manque c'est le levier financier. Pourtant les moyens sont là mais c'est une question de priorité à donner, une priorité politique. Il se souvient, il y a de cela 5 ans lorsque l'on débattait de la création de ses plateformes territoriales de rénovation énergétique, lors du débat législatif sur la loi de transition énergétique, il était question des techniques dites de tiers financement pour le financement de la rénovation du bâtiment. Le principe est simple, il s'agit de mobiliser les économies d'énergies qui sont réalisées au terme des travaux pour financer l'amortissement de ses travaux. Et l'investissement est réalisé par une structure tierce, d'où l'expression tiers financement, qui est souvent montée sur des capitaux mixtes à la fois publics et privés. Depuis, on ne parle plus de ce genre de structure de financement car le rendement financier de ses opérations est inférieur à d'autres placements et cela rapporte moins et surtout moins vite, surtout quand les prix, qui sont largement spéculatifs, fluctuent à la baisse. D'une part le prix du carbone est beaucoup trop bas, mais cela ne nous regarde pas, et d'autre part l'engagement des collectivités est beaucoup trop faible. Chez nous, une structure de tiers financement pourrait se développer sur une échelle métropolitaine. Cet objectif est financièrement atteignable mais il relève d'une volonté politique, qui pour l'instant n'existe pas. Il ne s'agit pas de développement durable ou d'investissement vert mais d'un outil d'investissement et de développement économique. Et ceux ne sont pas, finalement, que des coûts et des contraintes, ces histoires de rénovation, ce sont de véritables opportunités économiques pour notre territoire. Des opportunités que nous ne saisissons pas aujourd'hui.

N°36 – FICT 2015-2020 - 10EME PROGRAMMATION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)
 Devant la volonté de Vichy Communauté de soutenir les politiques d'investissement des communes sur des projets d'intérêt commun permettant d'améliorer le cadre de vie et donc l'attractivité du territoire, et la nécessité d'arrêter une 10^{ème} liste de projets d'intérêt commun, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer les contrats FICT, avec chaque commune concernée :

Communes	Intitulé du projet	FICT Communes / Vichy Communauté			
		Montant global de l'opération (HT) d'intérêt commun	FICT annuel	FICT 2017-2020	FICT retenu au titre de l'opération
ARRONNES	Aménagement de 2 logements dans des locaux communaux	143 000 €	17 767 €	71 068 €	71 068 €
CREUZIER-LE-NEUF	Réfection de la toiture d'un bâtiment communal	9 352.5 €	15 580 €	82 320 €	4 676 €
LA CHABANNE	Rénovation de la voirie communale du village de Périasse	26 451 €	16 086 €	64 344 €	9 257 €
MOLLES	Réhabilitation d'un logement communal	111 669 €	23 763 €	95 050 €	25 000 €

	Aménagement de la traversée de bourg	384 530.5 €			33 335 €
SAINT CLEMENT	Rénovation de voiries communales	115 159 €	17 983 €	71 930 €	35 966 €
		TOTAL 10 ^{ème} PROGRAMMATION FICT : 179 302 €			

M. Guerre précise que lors de la commission, Mme Cuisset a indiqué que l'on pouvait financer des travaux de voirie dans ce programme. Ce n'était pas les objectifs initiaux de ce programme. Il est vraisemblable que bientôt, le FICT financera que de la voirie. Les besoins des communes dans ce domaine sont très importants. Il faudrait reprendre ce dossier pour redéfinir ce à quoi doit servir ce fond. A sa connaissance, il est toujours unique dans l'ex-Auvergne, aucune autre collectivité à créer un dispositif de la sorte. C'est bien pour le développement des communes mais il doit être intelligemment fait.

Mme Cuisset rappelle qu'il est essentiel d'aider nos communes. C'est vrai que l'objectif du FICT porté sur des projets structurants mais dans la plupart de nos petites communes, il n'y a pas de projet structurant. De plus, elles ont des difficultés financières pour réaliser l'ensemble de leurs projets, ce sont des bâtiments communaux, des logements, de la voirie, de l'achat de matériel. C'est important de les aider et d'être solidaire. Le FICT est un dispositif souple qui permet de le faire.

M. le Président assume à 2000 % le fait qu'il faut, et encore plus maintenant qu'il y a la montagne bourbonnaise, accompagner les communes sur la voirie. La voirie, quand on regarde la structuration des budgets communaux et en particulier dans le secteur de la montagne bourbonnaise, pèse de manière considérable. Si on n'aide pas sur la voirie, à quoi ça sert ? Dans nos montagnes, il faut que l'on ait de la voirie de qualité pour aller d'un hameau à l'autre et pour offrir un cadre touristique attractif.

M. Guerre est d'accord pour aider les petites communes mais est-ce aux communautés d'agglomération de faire ce travail ? Pourquoi nous le demande-t-on ? car l'Etat a reculé depuis des dizaines d'années sur ces questions et que les questions d'aides de l'Etat ne permettent plus à beaucoup de petites communes de boucler leur budget. A force de transférer aux communautés d'agglomérations, il n'y aura plus besoin de communes. Et si les agglomérations disent : on va payer, on va vous aider. On va arriver dans un engrenage à l'inverse de ce que l'on voudrait faire. Il faut faire attention et avoir un dispositif pour les projets structurants.

M. le Président rappelle que pour accompagner les communes dans leurs projets structurants, un dispositif va être mis en place et va pouvoir aider les communes dans leurs projets de redynamisation centre-villes / centre-bourgs, en partenariat du Conseil Départemental. Sept de nos communes ont répondu à un appel à projet sur cette thématique.

N°37 – SOCIETE PUBLIQUE LOCALE CLERMONT AUVERGNE - APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION (rapporteur Mme Elisabeth Cuisset)

Devant la possibilité offerte par les actionnaires de la société publique locale Clermont Auvergne d'étendre le périmètre d'intervention de la SPL aux territoires du pôle métropolitain Clermont-Vichy Auvergne, et l'opportunité pour Vichy Communauté d'intégrer cette société pour la mise en œuvre des opérations structurantes du projet d'agglomération conformément au projet de statut, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide l'adhésion à la société

publique locale « Clermont Auvergne » dont l'objet et les modalités de de gouvernances sont décrites en annexe à la présente délibération.

Les statuts de la SPL dotée d'un capital d'1,6 millions d'euros (3 000 actions) dans lequel la participation de Vichy Communauté est fixée à 250 000 € (500 actions) sont adoptés.

M. le Président ou son représentant est autorisé à signer les statuts.

M. Michel AURAMBOUT et M. Jean-Sébastien LALOY sont désignés en qualité de représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de la SPL.

Les crédits correspondants à la somme de 250 000 € correspondant à 100 % du montant des actions de numéraire souscrites, sont prévus pour l'année 2018.

M. le Président ou son représentant est autorisé à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents administratifs, techniques ou financiers permettant de concrétiser l'adhésion de Vichy Communauté à la SPL Clermont Auvergne.

N°38 – ESPACE NATUREL SENSIBLE « BOIRE DES CARRES » - PROGRAMME D'ACTIONS LPO AUVERGNE 2018-2020 – PLAN FINANCEMENT PREVISIONNEL (rapporteur Mme Françoise Semonsut)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le programme d'actions 2018-2020 estimé à 165 000 €, dont 57 000 € en 2018, sous réserve du maintien du taux de 80 % d'aides selon le Contrat Territorial Val Allier alluvial 2015-2020.

M. le Président à signer le renouvellement de la convention avec le Département, d'une durée de 5 ans à compter de 2018 et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion 2018-2022.

N°39 – ETUDE DE VALORISATION URBAINE DU SITE DE LA GARE DE VICHY - CONVENTION AVEC SNCF RESEAU-SNCF MOBILITES-VICHY COMMUNAUTE (rapporteur M. Jean-Marc Germanangue)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de signer avec SNCF Mobilités « Gares et Connexions », SNCF Réseau et la ville de Vichy une convention de co-financement pour l'étude de valorisation urbaine du site de la gare, suivant le projet de convention, et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à SNCF Mobilités « Gares et Connexions », et d'inscrire au budget 2018 de l'agglomération la somme de 9 000 € correspondant à la participation de Vichy Communauté à la réalisation de cette étude.

N°40 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - ENTRETIEN DES INSTALLATIONS – TARIFICATION ET REVISION DES PRIX DES PRESTATIONS (rapporteur M. Raymond Mazal)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la modification de la grille de tarification des prestations d'entretien des équipements de prétraitement des installations d'assainissement non collectif et la modification de la grille de tarification des prestations d'entretien des équipements de prétraitement des installations des usagers « assimilés domestiques », à compter du 1^{er} avril 2018, avec une révision annuelle des tarifs.

N°41 – CONSTITUTION D'UN DEPOT DE GARANTIE POUR LE PROJET D'OMBRIERES PHOTOVOLTAIQUES AU STADE AQUATIQUE (rapporteur M. Michel Aurambout)

Dans le cadre de l'appel d'offre de la Commission de la Régulation de l'Energie (CRE), Vichy Communauté, est lauréat et a l'obligation de constituer une garantie bancaire d'un montant maximum de 8652,30 € soit 30€/kWc x 288,41 kWc, pour le projet d'ombrières photovoltaïques au stade aquatique. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'inscrire cette dépense de 8652,30 € au budget 2018, et autorise M. le Président ou son représentant à signer la convention du dépôt de garantie.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Président** remercie les membres et lève la séance à 20 heures 30.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

